



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

206^e session du Conseil directeur (Session en ligne extraordinaire), 1^{er}-4 novembre 2020

Conseil directeur
Point 7

CL/206/7-P.1
2 novembre 2020

Budget consolidé 2021

Promouvoir une réponse parlementaire vigoureuse aux crises

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Première organisation politique multilatérale au monde, fondée il y a plus de 130 ans, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les nations. À l'heure actuelle, l'UIP compte parmi ses membres 179 parlements nationaux et 13 organes parlementaires régionaux. Engagée en faveur de la démocratie, elle aide les parlements à se renforcer, à s'ouvrir aux jeunes, aux femmes et à la diversité. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité spécialisé, composé de parlementaires de différents pays du monde. Deux fois par an, l'UIP rassemble plus de 1 500 parlementaires délégués et partenaires au sein d'une Assemblée mondiale, qui apporte une dimension parlementaire à la gouvernance mondiale, en particulier aux travaux de l'ONU et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2020, pour la première fois en 130 années d'existence, l'UIP a été contrainte d'annuler ses deux assemblées en personne en raison de la crise de la COVID-19. Elle a en revanche repensé le format de ses réunions afin de permettre à ses Membres et à ses organes directeurs de tenir des sessions sur des plateformes en ligne et de maintenir le dialogue parlementaire.

Le budget consolidé 2021 traduit en termes financiers la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, qui entre dans sa dernière année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 17,78 millions de CHF pour l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 10,92 millions de CHF pour 2021. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 5,04 millions de CHF, soit 28 % du budget consolidé.

L'équité entre les sexes est intégrée dans l'ensemble des activités et de la structure de l'UIP et trouve son expression dans le budget. Globalement, le total des fonds affectés aux activités relatives à l'égalité homme-femme s'établit à 1,42 million de CHF, soit 8 % du budget consolidé.

L'UIP projette de continuer de soutenir, comme elle le fait depuis longtemps, les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. La pandémie actuelle de COVID-19 et ses conséquences rendent la question du climat encore plus critique. Elle entend continuer à mettre de côté, chaque année, des fonds visant à atténuer son empreinte carbone et à soutenir l'action des parlements visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et le *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques*.



Pages

1.	Introduction	3
1.1	Synthèse du Secrétaire général	3
1.2	Le Sous-Comité des finances	6
1.3	Projections à moyen terme.....	7
1.4	Incidences sur l'environnement.....	8
1.5	Égalité des sexes – Analyse	9
2.	Recettes	11
2.1	Contributions des Membres	11
2.2	Contributions du personnel et autres recettes	11
2.3	Contributions volontaires.....	11
3.	Dépenses	13
3.1	Objectifs stratégiques.....	13
	Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques.....	13
	Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes ...	16
	Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme	20
	Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	23
	Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	27
	Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes	30
	Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	32
	Objectif 8 – Combler le déficit démocratique dans les relations internationales.....	34
3.2	Catalyseurs.....	37
	Gouvernance et contrôles internes efficaces	37
	Visibilité, plaidoyer et communication	38
	Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	40
	Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates.....	41
3.3	Provisions et subventions.....	43
3.4	Dépenses d'équipement.....	44
3.5	Secrétariat	45
4.	Tableau des contributions	47

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Aux termes des programme et budget pour 2021, l'UIP poursuivra la mise en œuvre de la dernière année de sa Stratégie pour 2017-2021. Celle-ci donnera lieu à l'élaboration d'une nouvelle stratégie, qui sera conçue et adoptée par les organes directeurs de l'UIP. Cette stratégie devra nécessairement prendre en compte les leçons de la pandémie de COVID-19. Le programme de travail portera sur la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, le développement durable et l'autonomisation des jeunes. L'accent continuera d'être mis sur les résultats et l'impact, ainsi que sur une gestion financière prudente, d'autant plus que les effets de la crise de la COVID-19 seront pris en compte dans tous les aspects de ces travaux. La réalisation des objectifs stratégiques de l'UIP fera appel au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.
2. Compte tenu de la crise liée à la COVID-19 et de son impact sur les pays et les parlements en particulier, il n'y aura pas d'augmentation de la contribution des Membres entre 2020 et 2021, le montant total des contributions restant bien inférieur à leur niveau de 2007. Après six années de forte baisse des contributions entre 2011 et 2016, avec une diminution de plus de 2 millions de CHF sur une base annuelle, le budget de l'UIP a commencé à se stabiliser à partir de 2017. Le barème des quotes-parts de l'UIP est calqué sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des effectifs différents des Membres, et il est automatiquement ajusté chaque fois que le barème de l'ONU change (voir pages 46 à 49).
3. En 2021, les travaux de l'UIP seront inévitablement marqués du sceau de la COVID-19. Tandis que les activités du programme continueront à dépendre de l'intérêt des parlements et de leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et notamment des Objectifs de développement durable (ODD), du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris sur le climat), l'UIP se montrera réceptive aux demandes liées aux conséquences de la crise. Elle continuera à soutenir les efforts des parlementaires pour mettre en œuvre ces importants accords internationaux et élaborer des stratégies de riposte à la COVID-19 qui soient compatibles avec les objectifs environnementaux et de développement durable. Les programmes de l'UIP aideront les parlements, à mesure qu'ils s'efforceront d'intégrer les ODD à leurs travaux, à acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux attentes. Les parlements continueront en effet de s'équiper pour être à même de relever les défis des ODD. Il convient, en effet d'intensifier les efforts si l'on veut que les objectifs soient réalisés avec succès d'ici 2030. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP a pu maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux d'il y a plus de dix ans. L'UIP surveillera les résultats et l'impact de ses travaux grâce à une approche plus ciblée et plus analytique de la gestion axée sur les résultats.
4. Si les circonstances le permettent, la première Assemblée de 2021 se déroulera à Genève et la seconde sera accueillie par le Rwanda. Ces deux Assemblées statutaires sont envisagées, comme à l'accoutumée, sous la forme de rencontres physiques, de même que les réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres comités et organes statutaires. Si cela s'avère nécessaire, la tenue de séances en ligne sera rendue possible par des investissements dans de nouvelles technologies et de nouveaux services. La seconde partie de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement est également prévue en présentiel, à Vienne, en 2021, après la réunion en ligne organisée en août 2020. Les objectifs de programme de l'UIP seront mis en œuvre et certaines dépenses d'activités de programme seront imputées au budget des contributions volontaires en 2021. Le Secrétariat continue de faire des économies dans toutes les divisions et tous les domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux sur toutes les dépenses.

5. Au cours des deux années écoulées, une série d'activités issues de la vision de la Présidente de l'UIP ont été financées sur le budget. Pour 2021, plusieurs points ont été intégrés aux objectifs correspondants. Les Assemblées serviront de plateforme pour mener à bien certaines activités, notamment la coordination avec les organisations parlementaires. Un financement de base supplémentaire a été provisoirement inscrit au budget 2021 pour la mise en œuvre des normes relatives à la transparence et la reddition de comptes (Catalyseur 1 / 15 000 CHF) ainsi qu'une allocation, si nécessaire en 2021, pour un Sommet P20 (Objectif 8 / 25 000 CHF). Une somme de 50 000 CHF a été provisionnée pour étoffer les capacités de communication (Catalyseur 2) et le même montant est mis à disposition du programme de renforcement des capacités (Objectif 1).
6. Le site web et la présence de l'UIP sur les réseaux sociaux sont au cœur de la Stratégie de communication. Des fonds doivent être affectés chaque année à la tenue et à la remise à jour du contenu du site web pour qu'il reste dynamique et pertinent, et susciter un nouvel intérêt pour l'UIP par le biais des réseaux sociaux. Des fonds sont prévus à cet effet dans le budget, au titre de la visibilité, de la communication et des projets d'investissement. La plateforme de données ouvertes de l'UIP et ses publications, notamment le suivi du Rapport parlementaire mondial, viendront, elles aussi, renforcer l'image de l'Organisation ainsi que ses collectes de fonds.
7. L'égalité des sexes et les droits de l'homme sont, tous deux, intégrés à toutes les activités inscrites dans la Stratégie 2017-2021 de l'UIP. La politique relative à l'intégration de la dimension du genre, qui doit améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'UIP, continuera d'être mise en œuvre dans toutes les activités de l'Organisation, ce qui impliquera l'exécution de son plan d'action, la formation du personnel et la mise au point de mécanismes et d'outils permettant de garder la dimension du genre au centre de toutes les activités. L'UIP a commencé à appliquer à toutes ses activités une approche fondée sur les droits, en veillant à ce que ces deux démarches apportent de la cohésion à son action.
8. En 2021, les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient rester à un niveau similaire à celui de l'année dernière. Les fonds provenant de divers partenariats existants (en particulier les importants financements pluriannuels de l'Agence suédoise d'aide au développement (ASDI) et du Congrès national de la République populaire de Chine) seront complétés par de nouveaux accords avec des parlements et des organismes donateurs de l'Union européenne, du Canada, de la Chine, des Émirats arabes unis et du Qatar notamment. Les liens d'ordre programmatique entre l'UIP et l'ONU restent forts dans des domaines comme la santé, l'égalité des sexes et la consolidation de la paix. Les deux organisations poursuivent aussi leur partenariat visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La lutte contre le terrorisme continue d'être une préoccupation majeure pour l'ensemble des parlementaires du monde. Les résolutions de l'UIP demandent à l'Organisation de coordonner son action avec celle de l'ONU et à ses Membres d'assumer leur rôle dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre des résolutions et stratégies de lutte contre le terrorisme.
9. L'accord de financement conclu en 2019 avec l'ASDI court jusqu'en décembre 2021. En vertu de ce partenariat à long terme avec l'UIP, l'ASDI continue à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de la Stratégie de l'UIP, en particulier ceux de la démocratie et du développement. L'UIP a obtenu une nouvelle subvention pluriannuelle de l'Assemblée populaire nationale pour continuer à soutenir les parlements dans la mise en œuvre des ODD. De nouvelles sources de soutien financier extérieur pluriannuel sont également envisagées. Des discussions en ce sens sont en cours avec les parlements des Émirats arabes unis et du Qatar, ainsi qu'avec le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada et Irish Aid.
10. D'autres partenariats sont en discussion mais, dans la plupart des cas, l'issue des démarches ne sera probablement pas connue avant l'approbation du budget 2021. Aux fins de l'établissement de celui-ci, nous n'avons pris en compte que les ressources quantifiables déjà promises ou les rentrées ayant de fortes chances de se concrétiser. De toute façon, aucune somme ne sera dépensée ni engagée tant que les dons n'auront pas été officiellement confirmés par la signature d'un accord. Si l'UIP réussit à mobiliser davantage de fonds, le Secrétariat ne tardera évidemment pas à en informer le Sous-Comité des finances ainsi que le Comité exécutif, et à entreprendre de nouvelles activités.

11. Le solde du Fonds de roulement (FR) s'établissait à 9,3 millions de CHF à la fin de l'exercice 2019, dont 6,9 millions de CHF de liquidités et de fonds disponibles, le reste correspondant à des ajustements comptables de mise en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui ne peuvent être réalisés en espèces. La part des liquidités du Fonds de roulement se situe actuellement à 85 % du niveau fixé par le Comité exécutif en 2006 (à une époque, cependant, où les financements extérieurs ne représentaient qu'une fraction de leur montant actuel).
12. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a eu pour effet de revaloriser le bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt de longue durée de la FIPOI de la Confédération helvétique et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces plus-values ont eu pour effet d'alourdir les charges d'amortissement, qui doivent être absorbées par le budget annuel. Le Conseil directeur a traditionnellement choisi de financer ces écritures comptables à partir des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme le Conseil directeur en a décidé pour les budgets 2014-2020, il est à nouveau proposé pour 2021 et les années suivantes que le Secrétariat soit autorisé à puiser dans le Fonds de roulement les montants correspondant à la charge supplémentaire que représente, pour 2021, l'amortissement annuel du bâtiment (60 000 CHF), du prêt de la FIPOI (60 000 CHF) et du capital immobilisé dans la réalisation du site Internet (110 000 CHF).
13. À la suite des discussions menées par le Comité exécutif et le Sous-Comité des finances au cours de leurs dernières réunions, il est proposé d'équilibrer le budget 2021 en prélevant jusqu'à 372 000 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, dont 140 000 CHF pour l'intégration des activités issues de la vision de la Présidente, 82 000 CHF pour le soutien requis par le Rwanda en vue de l'organisation de la seconde Assemblée de l'année, et 150 000 CHF provenant d'économies réalisées en 2020. À l'instar des années précédentes, ce prélèvement ne sera effectué que s'il s'avère nécessaire en fin d'exercice.
14. Malgré les prévisions de stabilité des activités et des contributions des Membres, la gestion du budget ordinaire 2021, de même que du budget volontaire, demanderont des efforts soutenus pour réduire au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires nécessaires à un programme de travail et de soutien complet en lien avec les grandes priorités. En effet, il n'est pas possible d'obtenir des rentrées fiables de contributions volontaires et de saisir les occasions de partenariat qui s'offrent sans des efforts continus de gestion et une évaluation attentive des risques que représentent les partenariats extérieurs pour l'indépendance de l'UIP et la réalisation des objectifs stratégiques définis par ses Membres. Le Secrétariat ne relâchera pas ses efforts, couronnés de succès jusqu'ici, pour attirer de nouveaux Membres. Parmi d'autres avantages, leurs contributions aideront à alléger la charge financière des Membres actuels par une répartition plus large. Tandis que la Stratégie pour 2017-2021 arrive à son terme, l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années viendra redynamiser l'engagement de l'UIP en faveur de l'avènement d'un monde dans lequel chaque voix compte et où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement, indépendamment des nouvelles menaces et des nouveaux défis qui pourraient survenir.
15. La pandémie de COVID-19 est une crise générationnelle dont les répercussions seront sensibles pendant plusieurs années. L'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse au cours de la prochaine année pour apporter un soutien aux Parlements membres, répondre à de nouvelles demandes et veiller à la poursuite du dialogue et de la coopération interparlementaires, physiquement ou en ligne. L'accent sera mis sur l'intensification et la consolidation des flux de travail en cours avec des modalités de mise en œuvre innovantes qui utilisent les nouvelles technologies disponibles. L'année 2021 marquera aussi la mise en œuvre d'une stratégie de transparence cohérente. Elle contribuera à une plus grande ouverture de l'organisation tout en favorisant une meilleure reddition de comptes, et donc une confiance accrue grâce à une gestion plus efficace des ressources. L'UIP continuera de se positionner en tant qu'organisation qui défend les valeurs inhérentes à la démocratie et le multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité.

1.2 Le Sous-Comité des finances

16. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, conseillant le Secrétaire général, donnant des orientations au Secrétariat et en a supervisé l'exécution. Au cours de plusieurs réunions à distance, le Sous-Comité a défini le budget dans ses grandes lignes et fourni des orientations sur les éléments spécifiques à intégrer dans le texte. Il a examiné le projet de document complet avant sa diffusion aux Membres de l'UIP, procédant à un examen minutieux et à un contrôle qualité avant son étude ultérieure par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2021 devait envoyer un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à accroître leur soutien au multilatéralisme, à la démocratie et aux droits de l'homme de manière efficace, moderne et souple. L'UIP est l'organisation internationale du parlementarisme et repose sur des Parlements membres actifs et forts, et ce budget est l'outil qui permettra de réaliser les ambitions de l'Organisation.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2020	Budget 2021 approuvé		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 959 200	10 920 800		10 920 800
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	222 000	392 000		392 000
Contributions du personnel	1 205 800	1 085 500		1 085 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	372 900	(372 900)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 065 000		5 037 200	5 037 200
TOTAL DES RECETTES	17 798 000	13 117 200	4 664 300	17 781 500
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 333 100	1 419 800	1 148 600	2 568 400
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 344 000	525 500	890 300	1 415 800
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 602 400	1 034 900	566 100	1 601 000
4. Contribuer à la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	1 445 100	199 300	1 030 800	1 230 100
5. Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 849 700	3 733 900		3 733 900
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	351 600	85 600	387 900	473 500
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 315 300	194 700	991 900	1 186 600
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	955 300	923 500		923 500
Sous-total	13 196 500	8 177 200	5 015 600	13 112 800
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	1 028 100	1 030 400	21 600	1 052 000
Visibilité plaidoyer et communication	1 052 000	1 056 400		1 056 400
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté de ressources adéquates	2 779 000	2 795 600		2 795 600
Sous-total	4 869 100	4 892 400	21 600	4 914 000
Autres charges	107 600	107 600		107 600
Suppressions	(375 200)		(372 900)	(372 900)
TOTAL DES DÉPENSES	17 798 000	13 117 200	4 664 300	17 781 500

1.3 Projections à moyen terme

17. La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise mondiale sans précédent : en plus d'énormes pertes en vies humaines, la crise sanitaire mondiale a entraîné la plus forte récession depuis la Deuxième Guerre mondiale. Pour la première fois, en 2020, toutes les régions du monde devraient afficher une croissance négative. La situation des économies nationales connaît néanmoins des différences substantielles en fonction de divers facteurs : évolution de la pandémie et efficacité des stratégies de confinement, diversité des structures économiques (selon l'importance des secteurs très affectés comme le tourisme ou le pétrole), dépendance à l'égard des flux financiers extérieurs, y compris les envois de fonds, et tendances antérieures à la crise. Pour l'année 2020, les prévisions de croissance mondiale s'établissent actuellement à -4,9 %.
18. D'importants ralentissements synchronisés sont attendus dans les grandes économies sur l'année 2020. En 2021, la croissance des pays avancés devrait rebondir à 4,8 %, pour un niveau global du PIB de ces pays en recul de près de 4 % par rapport à celui de 2019. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, on prévoit un repli de l'économie de -7,2 % en 2020 et

un rebond à +2,8 % en 2021. Les perspectives à moyen terme sont néanmoins soumises à d'importants risques baissiers. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'activité économique devrait se contracter de plus de 4 % en 2020 au vu des fortes perturbations imposées par la pandémie aux secteurs de la consommation, des exportations et des services (tourisme notamment). La croissance régionale devrait rebondir en 2021 grâce à un affaiblissement des effets de la pandémie et une amélioration des investissements. Dans toute la région de l'Asie du Sud, où la pandémie a frappé la consommation et les activités manufacturières de plein fouet et nuï au secteur touristique et aux autres services, la détérioration des conditions intérieures devrait entraîner une baisse de la production de 2,7 % en 2020. Un rebond de la croissance à 3 % est escompté en 2021, une fois que les effets de la pandémie se seront estompés et que les vents contraires s'éloigneront. Dans la région Asie orientale et Pacifique, un fort ralentissement de la croissance est prévu en 2020, à 0,5 %, soit le plus bas taux depuis 1967. Cette tendance est imputable aux confinements décrétés pour contrer la pandémie, au resserrement des conditions de financement et à une forte contraction des exportations. La croissance régionale devrait rebondir à 6,6 % en 2021 avec l'atténuation de la pandémie, le redressement mondial de la demande d'importations et la normalisation des afflux de capitaux. En Afrique subsaharienne, une contraction de 2,8 % est attendue cette année, soit le plus fort repli jamais enregistré, 5,8 points de pourcentage en deçà des prévisions précédentes. La croissance de la région devrait rebondir à 3,1 % en 2021, mais le degré d'incertitude reste fort.

19. Le Conseil fédéral suisse prévoit un déficit d'environ 1 milliard de francs en 2021, qui devrait être compensé par l'effet de mesures contracycliques visant à freiner l'endettement sur l'exercice budgétaire. Corrigé des facteurs cycliques, le budget 2021 affiche ainsi un excédent structurel de 2,2 milliards de CHF. Les dépenses augmenteront de 2 % en 2021, principalement en lien avec la pandémie de COVID-19. Une enveloppe totale de 1,6 milliard de CHF a été budgétée pour 2021, comprenant le financement de tests de la COVID-19. D'autres dépenses sont prévisibles, notamment en lien avec les mesures à prendre dans les transports publics pour lutter contre la pandémie. La dette liée au coronavirus devrait ainsi atteindre 20 à 35 milliards de CHF. Le franc suisse, qui est traditionnellement une monnaie refuge, a progressé de plus de 5 % en 2020 par rapport au dollar américain, à la livre sterling et aux monnaies dépendantes des produits de base. De nombreuses mesures pondérées des échanges montrent que la monnaie suisse s'approche de niveaux de valorisation qui par le passé ont entraîné une importante intervention de la Banque nationale suisse sur le marché des changes.
20. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP et un retour à des niveaux de contribution antérieurs au changement de millénaire. La stabilité des contributions prévue cette année permettra de maintenir les contributions des Membres en dessous du niveau de 2007. Des recettes supplémentaires seront fournies par l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou en réponse à des besoins définis par le Conseil directeur. Les recettes volontaires budgétées pour 2021 s'élèvent à 28 % du budget consolidé. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des Objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont été adoptées pour ce qui concerne les intérêts et le rapport des placements en 2021, en attendant que l'on ait une vision plus claire de l'impact économique de la crise du coronavirus.

1.4 Incidences sur l'environnement

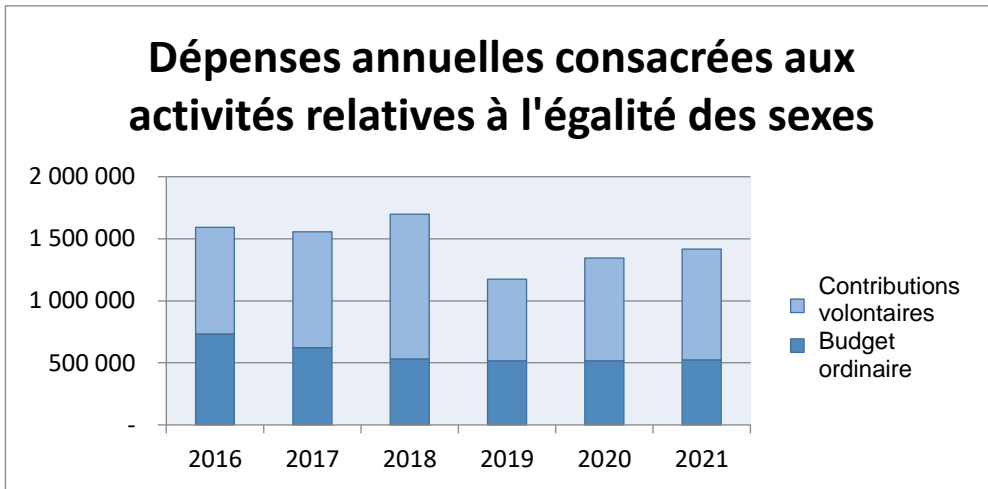
21. Fidèle à son engagement de contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques, l'UIP calcule ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures sont à prendre en priorité. Les déplacements officiels sont une composante nécessaire du travail de l'UIP. Même si les émissions dues aux déplacements ont été considérablement réduites pendant la pandémie, elles continuent à être évaluées et entièrement compensées. L'UIP se distingue des autres organisations internationales par le fait qu'elle compense systématiquement depuis de nombreuses années la totalité de ses émissions de gaz carbonique.

22. L'UIP a pris des mesures pour réduire les émissions des transports locaux. De même, l'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et les cartons et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité des documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre.
23. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2021. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
24. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO2 les fonds nécessaires en 2021 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés dans les années précédentes sont entièrement dépensés au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques, chaque année, et ils sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.
25. L'Objectif 7 de la Stratégie 2017-2021 de l'UIP prévoit des activités supplémentaires en matière de changements climatiques. L'affectation de fonds extrabudgétaires envisagée devrait permettre à l'UIP de collaborer avec des institutions politiques et scientifiques de premier plan pour accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle. Plus concrètement, les activités de l'UIP devraient ainsi renforcer la capacité des parlements à formuler des lois adaptées ou à réviser celles qui ne le sont pas, s'agissant notamment de la transposition de l'Accord de Paris dans la législation nationale. L'UIP aidera aussi les parlementaires à veiller à ce que les plans de relance faisant suite à la COVID-19 contribuent aux objectifs environnementaux de niveau national et international, en particulier dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe. De surcroît, en donnant la priorité aux fonctions de représentation et de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue entre ces derniers et des intervenants de premier plan dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1.5 Égalité des sexes – Analyse

26. L'UIP maintiendra le cap dans ses activités sur l'égalité hommes/femmes, notamment sur des travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer l'autonomisation des femmes. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre de l'Objectif 2 de la Stratégie de l'UIP.
27. Une augmentation du financement volontaire des activités liées au partenariat/à l'égalité entre hommes et femmes est attendue en 2021, sous la forme de nouvelles subventions de donateurs comme Affaires mondiales Canada, les Émirats arabes unis et le Qatar. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2021 au fur et à mesure de leur obtention.

28. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 8 % du total du budget consolidé.



2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

29. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. En 2021, il n'y aura pas d'augmentation des contributions des Membres. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été baissées à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires que connaissent nombre d'entre eux. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 179 de 2006 à 2020, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2021, le montant total des contributions restera bien en deçà du niveau atteint en 2007. Les éventuels suppléments de recettes proviendront de l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou seront liés à la réponse apportée à des besoins identifiés par le Conseil directeur.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT* (CHF)	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2007	11 060 266	4,9 %
2008	11 354 900	2,7 %
2009	11 756 000	3,5 %
2010	12 046 100	2,5 %
2011	12 202 390	1,3 %
2012	10 939 900	-10,0 %
2013	10 950 800	0 %
2014	10 952 900	0 %
2015	10 601 676	-3,2 %
2016	10 056 000	-5,1 %
2017	10 238 600	1,5 %
2018	10 443 400	2,0 %
2019	10 515 200	0 %
2020	10 959 200	4,1 %
2021	10 920 800	0 %

***Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 150 à 179 entre 2006 et 2020**

30. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le barème actuel de l'ONU pour 2019-2021.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

31. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2021, ce système d'imposition interne générera 1 085 500 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés de la France et du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.
32. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2021. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans le contexte actuel d'incertitude financière en raison de la crise liée à la COVID-19.

2.3 Contributions volontaires

33. La mobilisation de ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 28 % du budget consolidé 2021 (5,04 millions de CHF). Le renouvellement des subventions accordées par différents parlements et organismes donateurs est en voie d'aboutir. L'Union européenne, le Canada, les Émirats arabes unis et le Qatar comptent parmi les pays concernés. Un nouveau financement pluriannuel a été obtenu de l'Assemblée populaire nationale de Chine à hauteur de 1,5 million de CHF pour soutenir le travail de l'UIP dans la mise en œuvre des ODD. Ces nouveaux contrats fourniront des fonds à l'appui de divers domaines d'activité, en particulier l'égalité des sexes, le renforcement des capacités des parlements des pays en développement, le développement durable et la consolidation de la paix. Plusieurs parlements, dont ceux du Bangladesh, du Bénin et de la Chine, ont d'ores et déjà contribué au programme de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conjointement mis en place par l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) pour la période 2018-2022. Ces travaux devraient s'intensifier au fur et à mesure que de nouvelles recettes

se concrétisent. Lorsque la promesse de don du Parlement de Guinée équatoriale, à hauteur de 400 000 CHF, se concrétisera, la somme reçue sera consacrée à l'action en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que de l'autonomisation des jeunes.

34. L'accord de financement 2019-2021 avec l'ASDI reconduit l'engagement suédois de fournir des subventions pluriannuelles à l'appui de l'action de l'UIP, particulièrement dans les domaines de la démocratie et du développement. L'UIP continue de rechercher de nouveaux donateurs potentiels. En effet, de nouvelles sources de financements lui permettraient de contribuer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours des prochaines années. Le Conseil de la Choura du Qatar se propose d'octroyer un soutien financier considérable à tout un éventail d'activités en lien avec plusieurs des Objectifs de la Stratégie de l'UIP et les détails d'un nouvel accord pluriannuel sont en cours de discussion. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2021.
35. En 2021, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies et notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays. Dans le cadre de l'accord trilatéral UIP-ONU-DC-BLT, les partenaires travailleront conjointement à la mise en œuvre du programme sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Des renouvellements de subventions sont attendus de l'Organisation mondiale de la Santé et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant pour mener des activités de financement et de partenariat supplémentaires. L'UIP et ONU Femmes continuent de collaborer sur des projets au niveau des pays. Des démarches sont en cours pour mobiliser des ressources pour un projet, lancé avec ONU Femmes, de lutte contre la discrimination en droit. Des discussions ont été entamées avec la Fondation Julie Ann Wrigley, basée aux États-Unis, qui apporte déjà un soutien à la recherche liée au genre.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

Objectif général

Contribuer à l'édification de parlements démocratiques forts pour leur donner les moyens de s'acquitter de leur mandat institutionnel et de mieux répondre aux aspirations des citoyens.

Questions et défis en 2021

La pandémie de COVID-19 transforme nos sociétés et nos économies dans une mesure qu'il est encore difficile d'appréhender. Les travaux de parlements forts et démocratiques sont, plus que jamais, essentiels pour la démocratie, et ce principe demeure au cœur des activités de l'UIP. La qualité de la gouvernance générale d'un pays dépend de la façon dont le parlement s'acquitte de ses fonctions de législation, de contrôle et de représentation, qui sont particulièrement fondamentales pour riposter à la pandémie.

On constate une prise de conscience croissante, au sein des parlements et de l'UIP, de la nécessité de faire preuve de résilience et d'être prêt à adopter des méthodes de travail différentes. Depuis que la pandémie s'est déclarée, nombre des activités de l'UIP ont dû être menées à distance. Indépendamment de l'évolution de la pandémie en 2021, le recours à des méthodes de travail en ligne sera poursuivi pour mettre en lumière la qualité et la portée des publications de l'UIP, de ses activités de renforcement des capacités ainsi que des séminaires et des réunions qu'elle organise.

L'UIP poursuivra son appui traditionnel aux parlements nationaux en matière de renforcement des capacités institutionnelles. Les activités de l'UIP renforcent ces fonctions en suivant une démarche intégrée, qui va de la recherche et de l'élaboration de normes, de lignes directrices et d'outils à leur application concrète au niveau national, notamment grâce à l'amélioration des technologies d'information et de communication (TIC). Les TIC sont devenues essentielles pour les parlements qui cherchent des moyens novateurs de fonctionner en pleine crise sanitaire de COVID-19. L'amélioration des fonctions fondamentales des parlements contribue aussi directement à la réalisation de l'ODD 16, en particulier des cibles 16.6 et 16.7 qui visent respectivement la mise en place d'institutions efficaces et de processus décisionnels inclusifs. Grâce à ses activités de renforcement des capacités, l'UIP offre aux parlements des conseils, des orientations et un appui les aidant à renforcer leurs propres capacités à légiférer, à demander des comptes à leur gouvernement, à développer leurs compétences en matière de budget et d'audit, à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption.

L'UIP continuera à élaborer et à promouvoir des normes et des lignes directrices garantes de bonnes pratiques parlementaires. Les activités de l'UIP visant à établir des normes, qui reposent sur l'expérience acquise par les parlements, sont menées dans le cadre d'une collaboration permettant de confronter les diverses perspectives adoptées par les parlements du monde entier. Les normes et les lignes directrices de l'UIP sont très utilisées par les parlements, mais aussi d'autres acteurs des milieux parlementaires, ainsi que par l'UIP elle-même dans son travail de renforcement des capacités.

En 2021, priorité sera donnée au partage d'expériences relatives à de nouvelles méthodes de travail parlementaire par le biais du Centre pour l'innovation au Parlement, à la publication du nouveau Rapport parlementaire mondial sur l'implication du public dans les travaux du parlement et à la présentation d'un ensemble d'indicateurs parlementaires fondés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD.

En 2021, l'UIP continuera aussi à promouvoir et à appliquer les [Principes communs en matière d'assistance aux parlements](#), adoptés par de nombreuses entités. Un aspect essentiel des principes communs est que les parlements doivent gérer eux-mêmes leur propre programme de développement, ce qui permet ensuite d'obtenir des résultats plus efficaces et plus durables. Le

guide *Mettre en pratique l'auto-développement parlementaire* (2019), conçu pour aider les parlements dans cette démarche, continuera à être promu et appliqué à toutes les activités de l'UIP. Les efforts visant à développer la démarche de gestion axée sur les résultats adoptée par l'UIP conformément aux Principes communs se poursuivront également. Les activités mettront aussi l'accent sur l'obtention de résultats reproductibles, reposant sur un apprentissage permanent.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- proposer (y compris par des moyens en ligne) des programmes de renforcement des capacités sur mesure, adaptés au contexte, qui facilitent le développement autonome des parlements et sont de nature à instaurer des changements durables et à renforcer la démocratie ;
- faciliter l'utilisation par les parlements des outils conçus par l'UIP, notamment les outils d'auto-évaluation sur les parlements et la démocratie, les ODD, les parlements sensibles au genre et le contrôle parlementaire, et le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale des programmes qui intègre les Principes communs en matière d'assistance aux parlements et mette l'accent sur l'évaluation et la surveillance, privilégie des résultats durables et un apprentissage continu, et aboutisse à un changement réel et sache le reproduire ;
- continuer à élaborer et à promouvoir à l'intention des parlements et de leurs partenaires des outils qui les aident à mettre efficacement en pratique les Principes communs, et à tirer profit des expériences d'autrui et de leurs enseignements. L'UIP continuera également à inviter les parlements et leurs partenaires à adhérer aux Principes communs, ce qui contribuera à renforcer leur rôle d'outil précieux à l'échelle communautaire.

L'UIP s'efforcera de faciliter l'accès des hauts responsables parlementaires aux normes, directives et exemples de bonne pratique, par les moyens ci-dessous :

- coordonner le Centre pour l'innovation au Parlement, soutenir le réseau des pôles parlementaires et promouvoir les activités de recherche, de travail en réseau et de renforcement des capacités de ce centre ;
- publier une nouvelle édition du Rapport mondial sur l'e-parlement fondé sur des données de référence relatives à la façon dont les parlements mettent à profit la technologie à l'appui de leurs fonctions fondamentales ;
- publier des indicateurs parlementaires relatifs aux cibles des ODD 16.6 (institutions efficaces, responsables et transparentes) et 16.7 (prise de décisions caractérisée par le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation), en partenariat avec d'autres organisations ;
- publier une nouvelle édition du Rapport parlementaire mondial qui sera axée sur l'implication du public dans les travaux du parlement, en partenariat avec le PNUD ;
- mobiliser toujours plus de parlements autour de la Journée internationale du parlementarisme (30 juin) et de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) afin de renforcer le dialogue entre parlements et citoyens ;
- maintenir la participation de l'UIP au débat international sur la démocratie et coopérer avec d'autres organisations qui appuient les travaux des parlements.

L'UIP s'efforcera d'améliorer encore l'accès aux données de référence sur les parlements dans le monde, par les moyens ci-dessous :

- entretenir et mettre à jour Parline, la base de données sur les parlements nationaux, notamment en développant le réseau de "correspondants Parline" des parlements nationaux pour garantir la précision et l'actualité des données y figurant ;
- mettre à la disposition du système des Nations Unies des données relatives aux indicateurs des ODD 5.5.1 et 16.7.1 a) mesurant le nombre de femmes et de jeunes occupant des postes de décision au parlement.

Conformément aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, l'UIP s'efforcera de mieux servir les intérêts des parlements en renforçant ses partenariats à tous les niveaux. Outre les liens solides tissés avec les parlements en tant que tels, la coordination et la

collaboration avec les organismes travaillant en partenariat avec les parlements, les milieux universitaires et d'autres partenaires se poursuivront afin de garantir un meilleur accès à des compétences spécialisées de qualité, de veiller à la visibilité et de permettre une contribution active aux tendances les plus récentes en matière de développement démocratique.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Apport d'un soutien adapté et contextuel à au moins huit parlements
- ✓ Utilisation des outils et documents de référence de l'UIP dans toutes les activités de soutien
- ✓ 170 adhésions aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements et utilisation du guide d'auto-développement pour aider les parlements
- ✓ Intégration des questions relatives à l'égalité des sexes, aux jeunes, aux droits de l'homme et au Programme de développement à l'horizon 2030 dans toutes les activités, quand il y a lieu
- ✓ Mise à jour et développement de la base de données Parline sur les parlements nationaux, renforcement du réseau de correspondants
- ✓ Coordination du travail du Centre pour l'innovation au Parlement
- ✓ Publication du Rapport mondial sur l'e-parlement
- ✓ Publication du Rapport parlementaire mondial
- ✓ Publication d'indicateurs parlementaires

Égalité homme-femme

L'UIP a la conviction que la participation des hommes et des femmes à la prise de décision sur un pied d'égalité est au cœur du fonctionnement démocratique. Elle croit aussi que l'intégration de la dimension du genre dans les activités du parlement contribue à la solidité de l'institution et la rend plus attentive à servir les intérêts de tous.

Les recherches sur la participation des femmes à la vie politique et le suivi des progrès et des reculs en la matière continueront de faire partie des travaux visant à rendre les parlements plus forts et plus démocratiques. De nouveaux indicateurs pour l'ODD 16 feront l'objet d'un suivi afin de mieux surveiller la participation des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans les parlements. Tous les produits de la recherche comporteront une dimension parité, reposeront sur une analyse des enjeux et des questions qui se posent pour les hommes et pour les femmes et seront adaptés aux besoins tant des uns que des autres. Tous les projets de renforcement des capacités seront conçus en application du Principe commun n° 6, qui indique que l'assistance aux parlements doit prêter la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes. Les projets se fonderont sur une analyse des situations et des besoins des hommes et des femmes et veilleront à ce qu'hommes et femmes participent à égalité à la gestion et à la réalisation des activités. Ce faisant, l'assistance technique contribuera à la promotion de l'égalité des sexes dans et par les parlements.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	1 322 200	824 200	2 146 400
Approuvées pour 2020	1 350 100	983 000	2 333 100
Approuvées pour 2021	1 419 800	1 148 600	2 568 400
• Salaires	1 174 600	186 700	1 361 300
• Services	167 300	822 600	989 900
• Voyages	52 400	93 900	146 300
• Matériel	25 500	45 400	70 900

Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Objectif général

Bâtir des institutions parlementaires sensibles au genre qui appliquent et promeuvent l'égalité des sexes.

Questions et défis en 2021

Faire progresser l'égalité des sexes

La pandémie de COVID-19 a exacerbé et mis en lumière des inégalités persistantes entre les sexes. Elle en a confirmé les effets négatifs sur l'ensemble de la société et particulièrement sur les femmes et les filles. Les inégalités entre hommes et femmes ont aussi exacerbé les effets de la pandémie sur les femmes et les filles dans tous les domaines, de la santé à l'économie.

Avant la pandémie, la violence envers les femmes était déjà endémique dans tous les types de sociétés : dans le monde, 137 femmes sont tuées chaque jour par un membre de leur propre famille. La situation s'est encore aggravée pendant la pandémie, en raison des conditions de vie imposées par le confinement, des tensions économiques et de la peur chronique. Une action plus volontariste est nécessaire à tous les niveaux pour lutter contre les violences sexistes, passant en particulier par l'élaboration de lois et de politiques fortes, qui garantissent le financement intégral et la mise en œuvre des mesures législatives et politiques en vigueur et favorisent la prise de conscience et la sensibilisation.

La pandémie est non seulement responsable d'une crise de santé publique mondiale mais aussi d'une crise économique. Le ralentissement des économies a frappé en premier lieu les femmes et augmenté leur vulnérabilité. Les femmes et les filles, qui sont généralement moins payées, économisent moins, occupent des emplois précaires ou vivent à la limite de la pauvreté, sont particulièrement exposées aux effets économiques cumulés. Les femmes occupent statistiquement des emplois moins bien payés et moins bien protégés que les hommes, souvent dans le secteur informel (en particulier dans l'agriculture, le nettoyage, la restauration et le travail domestique). Elles sont plus souvent exclues des couvertures santé financées par des cotisations ou des contributions ainsi que des protections sociales (pensions, assurances sociales, congés maladie, congés parentaux ou congés pour soins). Les politiques de relance économique doivent tenir compte de ces vulnérabilités et inclure des mesures qui garantissent un exercice complet des droits socio-économiques sans aucune forme de discrimination, directe ou indirecte, à l'égard des femmes et des filles.

Avec le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'année 2020 devait marquer une nouvelle étape décisive pour l'égalité des sexes. Au lieu de cela, en raison de la propagation de la COVID-19 et de ses importants effets négatifs sur les femmes et les filles, les progrès limités réalisés au cours des dernières décennies pourraient même être remis en question. Avant la pandémie, l'étude Beijing +25 avait déjà mis en évidence la nécessité d'une plus forte mobilisation et d'améliorations concrètes pour éliminer toute discrimination dans le droit, éradiquer la violence faite aux femmes et aux filles et promouvoir la participation des femmes à la politique ainsi que leur autonomisation économique.

En 2021, l'UIP s'attachera à aider les parlements à adopter des mesures d'intégration du genre, directement dans la riposte à la pandémie, mais aussi dans les efforts de relance à plus long terme.

Cette action reposera sur trois piliers.

1. La promotion de la participation des femmes dans les parlements, comme moteur de prise en compte de la dimension de genre dans les efforts de lutte contre la pandémie et de relèvement de ses effets, sous la forme des activités ci-dessous :

- produire des outils et organiser des opérations de sensibilisation pour mobiliser un soutien politique en faveur d'une participation accrue des femmes et, ce faisant, constituer un savoir-faire ;

- encourager les réformes légales de mise en place de quotas électoraux de genre et appuyer tous les efforts des parlements pour tendre vers la parité hommes-femmes parmi les parlementaires ;
- inciter les parlements à évaluer la sensibilité au genre de leur composition, de leurs structures et de leurs méthodes de travail, et les aider à se transformer en conséquence ;
- aider les femmes parlementaires à travailler en synergie, à mobiliser les hommes, à renforcer leurs capacités et leurs actions, et à préparer la voie pour la prochaine génération de femmes parlementaires.

2. L'appui à l'élimination des aspects discriminatoires du droit et au plein exercice des droits socio-économiques des femmes et des filles, facteur propice à la résilience et au relèvement des effets des crises, sous la forme des activités ci-dessous :

- produire et diffuser de nouveaux outils à l'intention des parlementaires, portant sur les réformes légales de prise en compte de la dimension de genre ;
- renforcer la volonté politique des parlementaires, hommes et femmes, de promotion de cadres législatifs sensibles au genre ;
- encourager les parlements et les parlementaires, hommes et femmes, à passer la législation au crible de la sensibilité au genre et à élaborer de nouveaux textes législatifs intégrant la dimension de genre, en particulier dans le domaine de l'emploi, des assurances sociales et des prestations de soins non rémunérées.

3. L'aide aux parlements pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles – en mettant l'accent sur la violence à l'égard des femmes en politique – afin d'assurer la protection des femmes et des filles dans le monde de l'après-COVID-19, sous la forme des activités ci-dessous :

- continuer à mener des recherches sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements, et conduire des études supplémentaires sur l'Afrique ;
- révéler sans relâche la violence faite aux femmes dans les parlements ; continuer à promouvoir des solutions spécifiques aux parlements et à aider les assemblées à mettre en place des règlements intérieurs ; apporter un soutien aux femmes victimes par le biais du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et faciliter leur accès à un conseil juridique indépendant, le cas échéant ;
- apporter assistance aux parlements pour légiférer, contrôler l'action des gouvernements et voter des budgets pour lutter contre la violence sexiste, ainsi que pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser un soutien populaire en faveur de l'éradication de la violence à l'égard des femmes, avec un accent particulier sur la prévention et la répression de la violence sexuelle dans les situations de conflit.

Pour la conduite de ces activités, l'UIP veillera à adapter son mode de travail à la réalité actuelle du monde.

- Comme les possibilités de rassemblement d'hommes et de femmes parlementaires sont limitées, l'UIP travaillera avec des groupes de parlementaires plus restreints, mais influents. Cette méthode permettra un soutien et un suivi plus approfondis. À l'échelon national, l'UIP travaillera davantage avec des groupes parlementaires de femmes ainsi qu'avec les commissions parlementaires dont le mandat englobe la question de l'égalité des sexes. Aux échelons régional et international, elle travaillera avec des groupes de femmes et des commissions spécialisées des assemblées interparlementaires régionales, telles que l'Association parlementaire du Commonwealth, l'Union parlementaire africaine, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et d'autres. Des plateformes en ligne seront créées pour relier et informer les membres des structures de l'UIP chargés de promouvoir l'égalité des sexes, notamment les membres du Bureau et du Forum des femmes parlementaires.
- L'UIP augmentera ses propres capacités de conduite d'activités en ligne ainsi que les ressources correspondantes. Elle continuera à susciter la volonté politique, à faciliter les échanges de connaissances et de savoir-faire entre pairs, et à encourager

l'organisation d'activités parlementaires par le biais de plateformes de réunion en ligne. L'UIP adaptera ses publications, ses outils de formation et ses activités de renforcement des capacités pour en faciliter l'usage en ligne.

- L'UIP donnera la priorité à des projets à moyen ou long terme pour mener des activités axées sur les résultats et en faciliter le suivi avec les parlements. Des projets de ce type ont déjà été lancés à l'appui de parlements nationaux, notamment en Colombie, à Djibouti, en Géorgie, en République-Unie de Tanzanie, en Serbie et en Sierra Leone. Ces projets seront poursuivis, mais des projets durables de même type devront aussi être menés à l'échelle internationale pour remplacer ou renforcer nos interventions d'envergure mondiale. Les réunions parlementaires organisées chaque année dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, les réunions du Forum des femmes parlementaires et les conférences régionales sur l'égalité des sexes et la violence faite aux femmes et aux filles seront prolongées par des événements en ligne. Par exemple, pour mobiliser les parlementaires autour de politiques et de stratégies de relance sensibles au genre, des réunions d'information en ligne seront organisées à l'intention des parlementaires, suivies d'une consultation en ligne pour décider des étapes suivantes. Cette démarche pourra conduire à des délibérations régionales en ligne sur des points précis, et aboutir ensuite à un soutien personnalisé en vue de réformes législatives nationales.
- Tout en veillant à s'adapter, l'UIP continuera à améliorer son mode de fonctionnement et d'organisation ainsi que ces procédures internes pour garder son rôle pionnier en matière d'égalité des sexes.
- L'UIP poursuivra sa collaboration stratégique à long terme avec des partenaires comme ONU Femmes et le Haut-commissariat aux droits de l'homme. D'autres partenariats stratégiques seront développés avec des organisations internationales spécialisées en économie, comme l'Organisation Internationale du Travail et la Banque mondiale.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Publication et diffusion de produits de formation sur la place de l'égalité des sexes dans le processus décisionnel, adaptés à un usage en ligne (au moins deux publications)
- ✓ Publication et diffusion d'une étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique, adaptée à un usage en ligne
- ✓ Création d'une plateforme d'échange et de partage d'informations pour les femmes parlementaires membres du Bureau ou du Forum des femmes parlementaires
- ✓ Soutien des actions de groupes de femmes parlementaires et de leurs efforts de renforcement des capacités (au moins deux groupes)
- ✓ Aide à des parlements qui souhaitent réaliser des évaluations de sensibilité au genre (au moins deux parlements)
- ✓ Organisation de réunions d'information des parlementaires à l'échelle mondiale, ainsi que des consultations, dans le but de promouvoir des politiques et des stratégies de relance sensibles au genre, favorisant l'autonomisation politique et économique des femmes (au moins une série de réunions)
- ✓ Appui à la mise en œuvre par les parlements de réformes législatives, d'actions de contrôle et de mesures budgétaires en lien avec l'égalité des sexes ; dans cette optique, conduite d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités, de conseil juridique et d'échanges entre pairs axés sur la participation des femmes en politique, la violence faite aux femmes et aux filles, y compris en politique, l'emploi des femmes, leur accès aux assurances sociales et le travail de soin non rémunéré (apporter un appui à au moins trois parlements)

Égalité homme-femme

Toutes les activités de la présente section visent à améliorer la participation des femmes à la vie politique et à intégrer l'égalité des sexes dans les parlements et à l'UIP. Les hommes seront particulièrement encouragés à participer aux activités et à se faire les défenseurs de l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. Le Programme du partenariat entre hommes et femmes apporte en outre un soutien, une contribution et des outils, chaque fois que c'est possible, aux activités des autres programmes et divisions, ce qui devrait faciliter l'intégration du genre à tous les niveaux de l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	517 900	656 400	1 174 300
Approuvées pour 2020	516 100	827 900	1 344 000
Approuvées pour 2021	525 500	890 300	1 415 800
• Salaires	421 500	264 000	685 500
• Services	64 000	540 900	604 900
• Voyages	9 000	15 400	24 400
• Matériel	31 000	70 000	101 000

Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et faire en sorte que les parlements contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Questions et défis en 2021

Au vu du grand nombre de parlementaires qui, dans le monde, sont exposés à des risques, le Comité des droits de l'homme des parlementaires garde toute sa pertinence, de même que les efforts qu'il déploie pour protéger et apporter un soutien aux parlementaires qui en ont besoin. En 2021, l'UIP envisagera d'autres méthodes d'action, tirant plus largement parti des outils numériques pour se montrer encore plus efficace dans la recherche de solutions satisfaisantes. La procédure de traitement des plaintes devrait s'en trouver simplifiée et les travaux du Comité gagner en visibilité (notamment par le biais des réseaux sociaux, du site web de l'UIP et de nouveaux outils visuels). La communication avec les Membres de l'UIP en général, avec ses organes et ses groupes géopolitiques devrait aussi s'améliorer. Des efforts supplémentaires seront consentis pour mettre en place un système permettant de suivre l'évolution positive ou négative des cas, et de promouvoir une synergie entre les programmes de l'UIP pour rechercher des solutions durables aux causes sous-jacentes des violations alléguées dans les différents cas. Le Comité réfléchira aussi aux possibilités de renforcer la coopération avec d'autres instances internationales des droits de l'homme, telles que le Comité des droits de l'homme de l'ONU, et des structures régionales.

L'UIP continuera à appuyer la participation des parlementaires aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de son Examen périodique universel, et à consolider sa coopération avec le Conseil afin que ce dernier tienne compte des travaux des parlements. Dans le même ordre d'idées, l'UIP associera plus étroitement les parlements aux travaux de certains organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU et établira à cette fin une coopération avec ces mécanismes. L'UIP redoublera d'efforts pour proposer aux parlements qui le souhaitent une aide personnalisée pour la mise en œuvre des principales recommandations d'action du Conseil des droits de l'homme et des organes conventionnels. Dans toute la mesure du possible, cette aide sera apportée sous forme électronique et se concentrera en particulier sur les domaines dans lesquels l'UIP a acquis une expertise ou s'est engagée, tels que la liberté d'expression et la protection des droits des migrants dans le cadre du Pacte mondial sur les migrations. En outre, et en fonction de l'évolution de la situation concernant la COVID-19, cette assistance pourrait également viser à aider les parlements à faire face aux répercussions négatives de la pandémie sur les droits de l'homme ou à la réponse officielle qui y est apportée. Ainsi, l'UIP viserait également à aider les parlements à s'attaquer à certains des problèmes structurels sous-jacents en matière de droits de l'homme que la crise a révélés.

En s'appuyant sur un processus consultatif inclusif, l'UIP produira en 2021 un outil d'auto-évaluation pour aider les parlements à mesurer leur action de promotion et de défense des droits de l'homme. Cet outil proposera également des pistes d'action supplémentaires pour que les parlements deviennent des gardiens efficaces des droits de l'homme. Une place de premier plan sera probablement réservée à la création et au renforcement de commissions parlementaires spécialisées dans les droits de l'homme, et plus généralement, à l'aide au renforcement des capacités des parlements dans ce domaine.

En 2021, l'UIP recueillera et diffusera aussi les bonnes pratiques parlementaires relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en mettant plus particulièrement l'accent sur les initiatives prises par les commissions parlementaires des droits de l'homme.

L'action, déjà ancienne, de l'UIP en faveur des droits de l'enfant est fondée sur sa ferme conviction que les parlements sont très bien placés pour promouvoir le respect de ces droits. En 2021, elle se concentrera sur la mobilisation des parlements en vue d'éradiquer le travail et la traite des enfants.

L'UIP continuera d'aider les parlements à faire respecter le droit international humanitaire. Ses activités dans ce domaine seront conduites principalement par son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle appuiera les efforts des

parlements en matière de diffusion, de reconnaissance et de respect du droit humanitaire et du droit relatif à la protection des réfugiés, en particulier celui concernant l'apatridie et les déplacés internes. Elle suscitera des occasions de partage, qui pourront être en ligne, sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et des engagements pris par l'Organisation du Forum mondial sur les réfugiés. Dans ce cadre, elle s'efforcera de favoriser la participation des femmes et des jeunes parlementaires. L'UIP apportera en outre un soutien aux parlements pour qu'ils puissent agir pour mettre fin à l'apatridie, notamment sous la forme d'une assistance aux efforts de révision des lois sur la nationalité comprenant des mesures discriminatoires à l'égard des femmes. Elle effectuera des missions d'enquête pour tenir la communauté parlementaire mondiale au courant de l'évolution dans ces différents domaines.

En 2021, des progrès décisifs sont attendus dans l'élaboration d'un outil pratique à l'usage du Secrétariat de l'UIP destiné à garantir la prise en compte systématique des considérations relatives aux droits de l'homme dans les travaux de l'Organisation. Des efforts seront faits pour incorporer cette approche à l'intégration de la dimension de genre et à la promotion des Principes communs pour le renforcement des parlements.

Le travail de cette section contribuera à faire avancer la mise en œuvre de tous les ODD et en particulier de l'ODD 16, qui fait référence au besoin de paix, de justice et d'institutions efficaces.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Trois sessions du Comité des droits de l'homme des parlementaires, jusqu'à cinq missions sur le terrain et observations de procès et adoption et suivi régulier des décisions concernant tous les cas nouveaux et prioritaires dont le Comité est saisi
- ✓ Conclusions définitives sur la création d'un nouveau système de suivi des progrès et des revers enregistrés par le Comité dans l'examen des cas qui lui sont soumis
- ✓ Initiatives visant à promouvoir une visibilité et une solidarité parlementaire accrues à l'appui des travaux du Comité
- ✓ Activités de renforcement des capacités (en présentiel ou en ligne) aux niveaux international, régional et national permettant aux membres des commissions parlementaires des droits de l'homme de renforcer leur contribution à la mise en œuvre des recommandations internationales relatives aux droits de l'homme
- ✓ Outil d'auto-évaluation à l'usage des parlementaires dans le domaine des droits de l'homme
- ✓ Études de cas portant sur la contribution parlementaire à la promotion des droits de l'homme à l'échelle nationale, notamment grâce à la mise en œuvre des recommandations internationales
- ✓ Informations actualisées sur l'existence et le fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme
- ✓ Deux sessions du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- ✓ Réunions-débat et séminaires de sensibilisation sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés pendant les Assemblées de l'UIP, dans les parlements et en ligne
- ✓ Outil pratique pour le Secrétariat de l'UIP destiné à faciliter l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le travail de l'UIP

Égalité homme-femme

L'égalité des sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités qui seront menées dans le cadre du Programme des droits de l'homme seront sensibles au genre. Elles encourageront l'égalité des sexes, notamment en veillant à ce qu'hommes et femmes participent à parts égales. Avec l'égalité des sexes, ce sont aussi des droits fondamentaux qui sont en jeu, les droits politiques des femmes notamment. L'UIP s'attachera tout particulièrement à veiller à ce que ses activités pour promouvoir une démarche fondée sur les droits de l'homme et pour intégrer la dimension du genre à ses travaux se complètent.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	1 035 600	508 500	1 544 100
Approuvées 2020	1 042 600	559 800	1 602 400
Approuvées 2021	1 034 900	566 100	1 601 000
• Salaires	847 900	261 900	1 109 800
• Services	44 000	200 900	244 900
• Voyages	131 000	74 800	205 800
• Matériel	12 000	28 500	40 500

Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Objectif général

Aider les parlements à contribuer efficacement aux activités en faveur de la paix et de la sécurité aux échelons national, régional et international, et promouvoir l'action parlementaire visant à assurer l'exécution des engagements internationaux relatifs au désarmement, à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme.

Questions et défis en 2021

La paix et la sécurité sont inscrites dans l'ADN de l'UIP. Depuis sa création en 1889, l'Organisation n'a pas cessé de promouvoir la coopération interparlementaire et le règlement pacifique des différends, de miser sur le dialogue politique et la diplomatie parlementaire et de rapprocher les parties par des efforts conjoints pour la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix. L'UIP apporte aussi son assistance aux parlements qui souhaitent contribuer efficacement à la mise en œuvre des initiatives et des accords internationaux en lien avec la paix et la sécurité, en particulier en faveur du désarmement et de la lutte contre le terrorisme, mais aussi à l'appui de l'ODD 16, qui promeut l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, libérées de la peur, des conflits et de l'insécurité.

Le dialogue et l'ouverture, qui sont cruciaux pour l'établissement d'un consensus dans des pays en proie à un conflit ou à d'autres crises, peuvent aider à résoudre certains des conflits les plus inextricables que connaisse le monde. Les parlementaires peuvent être des messagers de paix en prônant la tolérance et la coexistence pacifique, et en pratiquant la diplomatie parlementaire pour apaiser les tensions, encourager le dialogue entre les parties en conflit ou résoudre des conflits naissants avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Les parlements doivent être un lieu propice au travail de réconciliation nationale et à une prise de décision inclusive. Ces processus peuvent contribuer à réunir différents partis, notamment les partis d'opposition et ceux de la majorité, et à favoriser des politiques propres à régler les conflits et à redresser le pays. En 2021, l'UIP continuera de promouvoir et de renforcer le rôle des parlements dans la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et mondial, et de fournir aux parlements qui le demandent une aide et des outils pour supprimer les goulets d'étranglement et les obstacles qui entravent leur fonctionnement et participer efficacement aux processus de paix et de résolution de conflits par l'échange de vues et de données d'expérience. Une attention particulière sera portée aux parlements des pays en sortie de crise.

Ces dernières années, tandis que les parlements se trouvaient confrontés à de nouvelles menaces à leur sécurité, provenant d'États et d'acteurs non étatiques, l'UIP a adopté plusieurs résolutions sur cette question. En 2021, elle continuera à mettre en œuvre ses résolutions et à promouvoir le programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Dans cette optique, l'UIP aidera les parlements à combler les déficits constatés dans les domaines de la gouvernance du secteur de la sécurité, du désarmement, ainsi que de la limitation et de la non-prolifération des armements, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Ce faisant, elle fournira aux parlements des outils de sensibilisation et de renforcement des capacités et des outils pratiques qui les aident à concevoir des cadres législatifs, à exercer un contrôle efficace et à octroyer des crédits budgétaires, ainsi qu'à sensibiliser le public aux obligations en matière de droits de l'homme.

L'UIP devrait bénéficier des initiatives de paix récentes au Moyen-Orient. Celles-ci peuvent être l'occasion pour l'UIP de promouvoir ses projets de paix, élaborés par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient pour traduire des éléments de conflit tels que la pénurie d'eau, la production d'énergie et le chômage en facteurs de coexistence.

Les écoles Science pour la paix, qui ont été approuvées lors de la 137^e Assemblée de l'UIP en octobre 2017, sont un élément clé des projets de paix. L'UIP a l'intention d'organiser la première session en 2021 en coopération avec le CERN. L'objectif des écoles Science pour la paix de l'UIP est de réaliser la vision de l'unité par la science au service de la paix, grâce à la mise en place de réseaux parlementaires qui serviront de plateformes de dialogue entre les parlementaires. Les écoles serviront de point de départ aux réseaux parlementaires et de plateforme d'échange d'expériences et d'expertise en matière de science et de technologie entre les parlementaires de différentes régions. Une meilleure compréhension de la science et de la technologie ainsi que de

leur production et de leur fonctionnement permet de mener des projets complexes de manière plus efficace, non seulement du point de vue technique, mais aussi de celui de la coopération internationale pacifique grâce à l'utilisation de modèles développés par le monde de la science.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, l'UIP a mis sur pied de solides programmes en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'Office contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT). Cette collaboration englobe l'élaboration d'outils législatifs que parlements et parlementaires peuvent utiliser au quotidien, la production d'une carte interactive présentant les lois sur la question ainsi que les commissions et les comités parlementaires compétents, et le renforcement du rôle des parlements dans l'exécution des obligations internationales et des résolutions de l'UIP et de l'ONU.

L'UIP continuera aussi, en 2021 à apporter une perspective parlementaire aux réunions et aux débats internationaux sur la paix, la sécurité et des sujets connexes. La responsabilité et l'engagement des parlementaires sont essentiels pour l'exécution des accords internationaux, tout particulièrement en matière de sécurité. Il est nécessaire de créer des synergies et des partenariats lors des processus législatif et budgétaire et dans la préparation des projets de responsabilisation.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a représenté un défi sans précédent qui a eu des répercussions radicales et immédiates sur les relations d'un bout à l'autre de la planète. Elle a induit un changement de la façon dont l'UIP envisage la recherche d'un avenir durable, au vu de l'énorme impact que les mesures de confinement et de fermeture des frontières prises par de nombreux États ont eu sur la quasi-totalité des aspects de la gouvernance. Cette pandémie a montré combien il est important de rendre les données de la connaissance et de l'expérience rapidement accessibles aux décideurs et d'assurer la continuité des liens entre les personnes pour leur permettre de travailler ensemble et d'échanger des idées, y compris dans des conditions de confinement et d'impossibilité de voyager.

Compte tenu des circonstances, l'UIP a décidé de développer ses capacités en ligne pour organiser des webinaires, des consultations en ligne et des visioconférences, et continuer ainsi à aider les parlements et à produire des outils. Les conditions des rencontres en ligne sont, certes, bien différentes de celles des rencontres en présentiel, en particulier en ce qui concerne l'implication des participants. Ces méthodes offrent néanmoins la possibilité de réunir des personnes se trouvant aux quatre coins de la planète et de lancer des synergies qui, sans cela, n'auraient peut-être jamais vu le jour. En 2021, l'UIP poursuivra ses activités en ligne jusqu'à ce que les déplacements reprennent. Même à ce moment-là, elle continuera de tirer profit de l'organisation d'événements en ligne pour se concentrer sur des domaines spécifiques en faisant appel à des parlementaires et à des experts triés sur le volet.

Guidée par les besoins des parlements et la nécessité de faire valoir leur point de vue dans les pourparlers mondiaux de paix, l'UIP privilégiera les activités ci-dessous :

- aider les parlements à se doter de mécanismes inclusifs de prise de décision et leur donner plus de poids dans la prévention des conflits et les processus de réconciliation nationale ;
- apporter une dimension parlementaire aux débats internationaux sur la paix en participant à la Semaine genevoise annuelle pour la Paix et à des manifestations similaires ;
- encourager le dialogue entre les parties, par le biais d'organes officiels tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre et d'autres plateformes plus informelles, et aider les parlements à contribuer à la résolution des conflits entre les États, en particulier dans les régions où sévissent des conflits qui semblent inextricables ;
- approfondir le travail avec l'ONU et d'autres partenaires en incitant les parlements à agir conformément aux engagements pris à l'UIP et à l'ONU dans les domaines de la sécurité, de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, notamment la sûreté et la sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et en veillant à ce que le secteur de la sécurité soit soumis à un contrôle démocratique ;

- renforcer et intensifier la contribution de l'UIP aux efforts mondiaux de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent par la mobilisation et le soutien de l'action parlementaire et du travail législatif dans ce domaine.

Principaux résultats escomptés

Paix

- ✓ Sessions des écoles de la Science pour la Paix
- ✓ Réseaux parlementaires mondiaux sur la science et la technologie et sur l'eau pour favoriser la coopération et l'échange de compétences
- ✓ Communication régulière avec et entre les pays du Moyen-Orient
- ✓ Visite au Moyen-Orient du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- ✓ Manifestations et outils visant à faciliter le dialogue, la prise de décision inclusive et la participation des parlements aux processus de prévention des conflits et de réconciliation
- ✓ Promotion, dans divers forums, du rôle joué par le parlement dans la consolidation de la paix et la réconciliation
- ✓ Mise à disposition d'espaces pour favoriser la sensibilisation aux grandes questions de paix et de sécurité et pour faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques législatives et réglementaires

Sécurité

- ✓ Coopération accrue avec les Nations Unies, en particulier l'ONUDC et le BLT
- ✓ Premier Sommet parlementaire mondial de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec l'ONU
- ✓ Référentiel en ligne des diverses législations, politiques, normes législatives et bonnes pratiques nationales en matière de lutte contre le terrorisme
- ✓ Réseau parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme pour favoriser la coopération et échanger les bonnes pratiques en matière de cadres juridiques antiterroristes et de mesures, stratégies, politiques et plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, permettant d'alimenter une carte interactive, une base de données mondiale et une application mobile, afin de renforcer la communication avec les commissions parlementaires et entre elles
- ✓ Rapport annuel reprenant toutes les avancées en matière de lutte contre le terrorisme, qui présente les études réalisées par les parlements dans ce domaine
- ✓ Appui aux membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et aux parlements pour développer leur engagement dans les stratégies antiterroristes : renforcement des capacités des parlementaires des régions Eurasie et Amérique latine et Caraïbes, et organisation de sessions de renforcement des capacités de niveau national au bénéfice de l'Afghanistan, de l'Égypte, de l'Iraq et du Niger
- ✓ Activités et outils de sensibilisation et de renforcement des capacités facilitant l'élaboration de cadres législatifs, l'établissement de moyens de contrôle et l'affectation de crédits budgétaires de nature à garantir la bonne mise en œuvre des conventions et des traités internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, ainsi que du nouveau programme de désarmement
- ✓ Promotion de la ratification et de l'universalisation des conventions et des traités internationaux pertinents
- ✓ Soutien à la mise en place d'une gouvernance et d'un contrôle efficaces du secteur de la sécurité grâce à des outils et des conseils ad hoc

Égalité homme-femme

Il s'agira avant tout de continuer à sensibiliser les esprits à la question transversale de l'égalité entre hommes et femmes et à la nécessité d'associer des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. L'UIP engagera vivement les parlements à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités de projet et à envoyer aux séminaires des délégations composées à parts égales d'hommes et de femmes. Elle sera spécialement attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle qu'elles jouent dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Elle mettra l'accent plus particulièrement sur l'application des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes, la paix et la sécurité d'autre part, cette dernière résolution préconisant une plus forte présence des jeunes, hommes et femmes, dans les activités de prévention et de règlement des conflits.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	195 500	907 200	1 102 700
Approuvées pour 2020	198 700	1 246 400	1 445 100
Approuvées pour 2021	199 300	1 030 800	1 230 100
• Salaires	159 300	214 900	374 200
• Services	8 000	537 500	545 500
• Voyages	32 000	133 200	165 200
• Matériel	0	145 200	145 200

Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Objectif général

L'UIP est plus pertinente pour ses Membres et se rapproche progressivement de l'objectif d'universalité. Les parlements et les parlementaires participent activement aux réunions, processus et structures statutaires de l'UIP. Les Assemblées statutaires sont significatives et constructives pour les Membres, et leurs résultats font l'objet d'un suivi plus efficace. Une attention particulière est accordée à l'équilibre politique et à l'équilibre entre les sexes, ainsi qu'à la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP. Une plus grande cohérence est facilitée en ce qui concerne la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2021

Les deux Assemblées statutaires de l'année tiennent toujours une place essentielle dans le programme de travail de l'UIP. Avec d'autres activités et manifestations, elles offrent aux Parlements membres une occasion idéale de se rassembler, de confronter leurs opinions et de débattre des questions particulièrement importantes pour les parlements et la communauté internationale en général. Les délégations regroupent des tendances politiques diverses et accordent de plus en plus d'importance à la parité hommes-femmes et à la représentation des jeunes. L'ordre du jour politique exhaustif des Assemblées ainsi que les réunions ordinaires des principaux organes et structures de l'UIP donnent aux parlementaires qui y participent moult occasions de s'exprimer activement et de trouver des terrains propices à l'action conjointe. Outre les séances officielles, les Assemblées de l'UIP offrent l'occasion de tenir des réunions bilatérales et de pratiquer la diplomatie parlementaire. Durant les Assemblées, les organes directeurs définissent les orientations de l'Organisation.

Une Assemblée réussie suppose un ordre du jour composé de questions d'actualité, la mise à disposition en temps voulu d'une documentation complète, des modalités privilégiant le dialogue et l'interaction, ainsi que la participation d'invités spéciaux de haut niveau et de parlementaires traitant régulièrement des sujets à l'étude.

En raison de la pandémie de COVID-19, aucune Assemblée n'a pu se tenir en présentiel en 2020. L'année 2021 fournira donc une occasion unique de reprendre l'organisation des Assemblées de l'UIP avec une vigueur et une imagination renouvelées, d'abord à Marrakech en mars, puis à Kigali en octobre. Cette organisation emboîtera le pas à celle de la session en ligne de la cinquième Conférence des présidents de parlement (tenue en août 2020), qui sera complétée par un volet en présentiel à Vienne en 2021. L'ensemble viendra renforcer la pertinence de l'UIP en tant que forum de dialogue et de coopération interparlementaires.

L'expérience du nouveau format de présentation des rapports de ces dernières années s'étant avérée positive, ce nouveau système par rotation sera reconduit, avec l'appui des groupes géopolitiques. La politique PaperSmart de l'UIP sera également poursuivie, ainsi que la promotion de l'application de l'Assemblée, les Membres étant plus activement encouragés à faire usage de cet outil de communication et d'information efficace. Après l'expérience, en 2020, des réunions en ligne, les organes statutaires de l'UIP disposent désormais d'une plus grande souplesse pour organiser leurs travaux en dehors des périodes de tenue des Assemblées en présentiel.

Le Secrétariat de l'UIP redoublera d'efforts pour communiquer régulièrement avec les titulaires de postes et les Membres de l'UIP en général, à la fois pendant et entre les Assemblées. Il s'efforcera aussi de développer les échanges entre les organes statutaires de l'UIP et les groupes géopolitiques. S'étant révélée utile à cet égard, l'expérience consistant à organiser une réunion avec les présidents des groupes géopolitiques sera renouvelée. En outre, la tenue régulière d'un dialogue des Présidents de parlement à l'occasion des Assemblées visera à accroître l'engagement et la solidarité de haut niveau.

Le nombre des Membres de l'UIP a régulièrement augmenté ces dernières années, une évolution qu'il convient de poursuivre. L'UIP continuera d'aller à la rencontre des parlements des petits États insulaires des régions du Pacifique et des Caraïbes qui ne sont pas nombreux à être affiliés, en proposant des activités spécifiques plus proches de leurs préoccupations. Le Secrétariat poursuivra ses efforts, avec l'appui des Membres, pour rallier des soutiens à l'UIP parmi les hauts responsables du Congrès des États-Unis. Il veillera en particulier à maintenir un

dialogue régulier et à instaurer une coopération plus systématique avec les organisations parlementaires, régionales et autres, ayant un statut de Membre associé ou d'Observateur permanent auprès de l'UIP.

En 2021, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- préparer les documents de fond qui seront examinés lors des deux Assemblées de 2021 ainsi qu'à l'occasion du volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement qui se tiendra en présentiel à Vienne ;
- renforcer le dialogue et la coopération avec les parlements non-membres, en particulier de la région du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès des États-Unis d'Amérique, en vue de leur affiliation à l'UIP ;
- continuer d'améliorer les procédures de travail des organes de l'UIP, afin que les parlements et les parlementaires puissent mieux participer aux travaux de l'UIP ;
- encourager et soutenir des initiatives de diplomatie parlementaire dans le cadre des Assemblées et des réunions spécialisées ;
- organiser, en tant que de besoin, des réunions supplémentaires des organes statutaires de l'UIP en visioconférence hors des périodes d'Assemblée ;
- améliorer tout au long de l'année la communication et la coopération avec les Parlements membres ;
- faciliter le suivi et la mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP en coopération avec les Membres et les groupes géopolitiques ;
- tisser des liens plus étroits avec des organisations parlementaires, régionales et autres, en multipliant notamment les initiatives conjointes, afin de créer des synergies et de renforcer les efforts dans les domaines d'intérêt commun.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Résultats majeurs du deuxième volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement
- ✓ Tenue de deux Assemblées de l'UIP à fort taux de participation, couronnées de succès, la première à Marrakech (en mars) et la seconde à Kigali (en octobre), suscitant un fort taux de satisfaction des Membres
- ✓ Affiliation en 2021 d'au moins deux nouveaux parlements
- ✓ Étroite coopération avec les organisations parlementaires régionales pour l'organisation des activités de l'UIP, en particulier les séminaires régionaux
- ✓ Intensification des mesures visant à faire connaître l'application de l'Assemblée afin d'accroître son taux d'utilisation et de réduire la consommation de papier par l'UIP dans le cadre de la politique PaperSmart
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du nouveau mécanisme de présentation périodique de rapports afin d'améliorer le processus institutionnel de collecte d'informations sur le suivi des résolutions et décisions de l'UIP au niveau national
- ✓ Mise en place et application de nouvelles modalités visant à renforcer la coopération avec d'autres organisations parlementaires

Égalité homme-femme

Le Forum des femmes parlementaires, son Bureau et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes s'emploient à faire en sorte que des femmes déléguées participent aux travaux de l'Assemblée à tous les niveaux et que les Membres poursuivent leurs efforts pour atteindre et dépasser l'objectif de 30 % de femmes déléguées.

Les nouvelles réformes structurelles et statutaires de l'UIP visent à assurer une plus forte présence des femmes et des jeunes parlementaires dans les organes de prise de décision de l'UIP, notamment au Comité exécutif, et les progrès font l'objet d'un suivi régulier. L'intégration de la dimension du genre et l'autonomisation des jeunes se poursuivront de diverses manières, au niveau des décisions et des résultats de l'UIP, mais aussi en veillant à ce que les postes de responsabilité soient pourvus en tenant compte de la parité hommes-femmes et de la représentation des jeunes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget régulier	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	3 437 600	0	3 437 600
Approuvées pour 2020	3 849 700	0	3 849 700
Approuvées pour 2021	3 733 900	0	3 733 900
• Salaires	2 907 500	0	2 907 500
• Services	266 900	0	266 900
• Voyages	341 000	0	341 000
• Matériel	218 500	0	218 500

Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Objectif général

Promouvoir la participation politique des jeunes et autonomiser les jeunes parlementaires.

Questions et défis en 2021

Les jeunes de 15 à 30 ans représentent près d'un quart de la population mondiale (1,8 milliard d'individus). Malgré leur diversité, ces jeunes ont des besoins communs, comme l'accès à une éducation de qualité, à des soins de santé, à l'emploi et à un travail décent. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la vulnérabilité des jeunes sur le marché de l'emploi, perturbé le fonctionnement des systèmes éducatifs dans le monde entier, réorienté les services de santé dédiés aux jeunes (notamment dans le domaine de la santé et des droits génésiques) vers d'autres priorités sanitaires.

Les jeunes sont particulièrement concernés par les décisions qui sont prises dans ces domaines, comme dans tous ceux qui les touchent. Ils ont le droit de participer au processus de décision en toutes circonstances. Ce droit est d'autant plus important quand sévit une crise qui risque de détourner encore davantage l'attention et les ressources de leurs besoins et intérêts, ainsi qu'en période de relèvement, quand il est possible de reconstruire en mieux.

En 2021, l'UIP soutiendra les parlements et les parlementaires qui s'efforcent de défendre et de promouvoir les droits et l'autonomisation des jeunes, en période de crise comme en période de relèvement.

L'UIP concentrera son action sur les aspects suivants :

1) aider les jeunes parlementaires à exprimer les besoins et les intérêts des jeunes et à obtenir qu'ils soient pris en compte dans les travaux parlementaires, 2) en parallèle, mener des campagnes de sensibilisation, mobiliser et renforcer les capacités des parlements et des parlementaires de tous âges en faveur des politiques d'autonomisation des jeunes, et 3) continuer à promouvoir la représentation des jeunes dans les parlements en stimulant la volonté politique et en apportant conseil et soutien aux activités de plaidoyer.

Les stratégies et les modes de travail seront adaptés en fonction des restrictions imposées par la pandémie :

- les réunions régulières de jeunes parlementaires qui se tenaient en présentiel seront remplacées par des visioconférences ;
- les séminaires nationaux et mondiaux organisés à l'intention des jeunes parlementaires seront adaptés pour être dispensés en ligne ;
- les outils d'aide politique seront proposés en ligne dans des formats conviviaux ;
- les activités de sensibilisation et de mobilisation prendront la forme de campagnes en ligne.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Établissement par les organes des jeunes de l'UIP (Conférence mondiale et Forum des jeunes parlementaires) d'une liste de mesures politiques afin de reconstruire en mieux, en intégrant le point de vue des jeunes
- ✓ Mobilisation de moteurs de changement au parlement, grâce à une campagne en ligne en faveur de la participation des jeunes ; engagement de 250 parlementaires à agir pour accroître la participation des jeunes
- ✓ Organisation dans les parlements d'opérations de sensibilisation à la participation des jeunes à l'intention des dirigeants et des décideurs (au moins 10 opérations)
- ✓ Appui à des activités nationales, notamment des séminaires de renforcement des capacités, des programmes de développement des compétences et un apport de conseils sur les réformes du cadre législatif national (activités concernant au moins trois parlements)

- ✓ Appui à l'établissement, au fonctionnement et aux travaux de forums de jeunes parlementaires (au moins deux pays concernés)
- ✓ Participation des jeunes parlementaires aux débats internationaux
- ✓ Promotion de la prise en compte du point de vue des jeunes dans les travaux de l'Organisation par le biais de rapports réguliers des jeunes sur les résolutions de l'UIP aux Assemblées, la contribution des jeunes à la Conférence des présidents de parlement de 2021 et dans le cadre des activités liées aux programmes comme le Rapport parlementaire mondial à venir

Égalité homme-femme

L'UIP prend en compte l'égalité des sexes dans tous ses travaux relatifs à la participation et à l'autonomisation des jeunes. Toutes les données sur la représentation des jeunes au parlement sont ventilées par sexe. Toutes les orientations politiques relatives aux stratégies et mesures visant à renforcer la participation des jeunes mettent particulièrement l'accent sur la participation politique des jeunes femmes, car celles-ci sont confrontées à une double discrimination fondée sur l'âge et le sexe. Toutes les activités organisées aux niveaux international, régional ou national s'efforceront d'assurer une participation équilibrée des jeunes parlementaires, hommes et femmes. Toutes ces activités tiendront systématiquement compte des perspectives de genre dans leur conception, leur mise en œuvre et leurs résultats.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	79 600	265 100	344 700
Approuvées pour 2020	84 500	267 100	351 600
Approuvées pour 2021	85 600	387 900	473 500
• Salaires	65 600	93 000	158 600
• Services	20 000	241 700	261 700
• Voyages	0	5 400	5 400
• Matériel	0	47 800	47 800

Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Objectif général

Promouvoir l'action parlementaire consacrée aux ODD et aider les parlements à garantir que leur pays s'approprie les politiques et programmes de développement dans quelques domaines cibles.

Questions et défis en 2021

Avec la pandémie de COVID-19, la réalisation des ODD est plus importante que jamais. La planète est confrontée à des défis communs dont la résolution passe nécessairement par des solutions d'envergure mondiale, et c'est exactement ce que propose le cadre des ODD. En 2021, alors que le monde entame la Décennie d'action pour atteindre les ODD, l'UIP plaidera activement pour une poursuite de l'engagement des parlements en faveur des ODD. L'Organisation contribuera aussi à chercher des solutions pour faire de la crise l'occasion d'une accélération des mesures nécessaires pour aider les parlements à contribuer efficacement à la réalisation des ODD. Il s'agira de renforcer les capacités des parlements, pour qu'ils soient à même d'aligner les priorités nationales sur les priorités internationales, de contribuer à la mise en œuvre des ODD et de l'Accord de Paris, d'exécuter et de contrôler l'application des politiques sanitaires.

Afin de promouvoir l'action des parlements en faveur des ODD, l'UIP continuera à faciliter l'utilisation de l'outil d'auto-évaluation conjointement élaboré avec le PNUD (*Les ODD à l'usage des parlements*), dans le but d'aider les parlements à obtenir l'intégration des ODD dans les politiques et les budgets. Par ailleurs, l'UIP continuera à promouvoir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les parlements, en favorisant un recours accru aux outils en ligne. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités, des connaissances et de l'influence des parlements à tous les niveaux - national, régional et mondial.

S'agissant de certains objectifs et cibles spécifiques de développement, l'UIP poursuivra ses activités dans les domaines ci-dessous.

Pour la promotion de la santé et du bien-être de tous, l'UIP continuera à œuvrer en étroite collaboration avec ses partenaires pour assurer l'accès de tous aux services de santé, en portant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables et marginalisés. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et la mobilisation de l'action des parlements en matière de sécurité sanitaire et de couverture sanitaire universelle (CSU). La résolution de l'UIP sur la CSU (preuve de la clairvoyance de l'UIP) et les outils de connaissance mis en place dans ces domaines seront d'utiles instruments à l'appui de ces efforts. Les actions de l'UIP dans le domaine de la nutrition (y compris la diffusion et l'utilisation du guide sur la nutrition) et sa collaboration avec le Mouvement SUN (*Scaling Up Nutrition*) seront intégrées dans les programmes relatifs à la santé.

Pour la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation du risque de catastrophe, l'UIP s'efforcera de mieux sensibiliser les parlements aux problèmes posés par les changements climatiques, aux possibilités ouvertes par la crise de la COVID-19 en vue d'une meilleure préparation aux risques de catastrophe, et à l'importance de la coopération régionale et mondiale. Plus concrètement, l'UIP collaborera avec des institutions scientifiques et politiques de premier plan pour améliorer les connaissances des parlements en matière de changements climatiques et de risques associés. Elle contribuera à renforcer les capacités fondamentales des parlements à intervenir dans le domaine des changements climatiques par la formulation de lois appropriées et la révision de celles qui ne le sont plus. Elle incitera les parlements à exercer pleinement leur fonction de contrôle sur la mise en œuvre des objectifs climatiques et environnementaux adoptés à l'échelon international. Dans ce contexte, l'UIP continuera en outre de mobiliser les parlements autour de la Conférence des Parties à la CCNUCC, afin que l'action mondiale soit mieux comprise et mieux soutenue.

Dans tous ces domaines, l'UIP produira, avec ses partenaires, des outils didactiques à l'intention des parlementaires et recensera des exemples de bonnes pratiques parlementaires.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Séminaires et webinaires à l'échelle mondiale et régionale
- ✓ Activités de renforcement des capacités nationales et plateformes en ligne pour faciliter les échanges parlementaires bilatéraux
- ✓ Guide à l'usage des parlementaires sur la CSU
- ✓ Outil de sensibilisation des parlementaires à la réduction des risques de catastrophe
- ✓ Guide à l'usage des parlementaires sur la sécurité sanitaire mondiale
- ✓ Réunions parlementaires à l'occasion d'événements et de processus mondiaux majeurs consacrés aux ODD, à la santé et aux changements climatiques
- ✓ Outils numériques de promotion de l'action parlementaire en faveur de certains objectifs de développement internationaux
- ✓ La sensibilisation aux problèmes de nutrition est prise en compte dans les activités, le cas échéant

Égalité homme-femme

L'UIP attache la plus haute importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes parce qu'elle y voit non seulement des droits fondamentaux, mais aussi un chemin vers la réalisation des ODD. Plusieurs des activités visent spécifiquement à assurer un meilleur accès à la santé pour les femmes et les filles et l'égalité des sexes en matière de développement, en particulier pendant la pandémie, laquelle exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles. Les travaux sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant seront poursuivis. Les activités relatives aux changements climatiques accorderont également une attention particulière à l'impact des changements climatiques sur les femmes et le rôle des femmes dans la riposte.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	150 200	822 500	972 700
Approuvées pour 2020	151 300	851 400	1 002 700
Approuvées pour 2021	194 700	991 900	1 186 600
• Salaires	194 700	236 700	431 400
• Services	0	456 400	456 400
• Voyages	0	192 800	192 800
• Matériel	0	106 000	106 000

Objectif 8 – Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies, et amplifier la voix des parlements dans les affaires internationales. Concourir au niveau mondial à la démocratisation de la prise de décisions par l'intermédiaire de l'ONU, pierre angulaire du multilatéralisme. Développer encore le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions et défis en 2021

En 2021, compte tenu de la persistance de la pandémie mondiale, l'UIP organisera régulièrement des réunions d'information et d'autres manifestations en ligne pour rendre plus claire et plus transparente la perception que les parlements et les parlementaires ont de l'ONU. Les réunions d'information porteront sur diverses questions de fond faisant l'objet de débats ou de négociations aux Nations Unies, ainsi que sur des questions institutionnelles en lien avec la réforme de l'ONU. Un défi majeur consistera à faire participer les parlements et les parlementaires aux débats de l'ONU de manière plus efficace et sur un plus large éventail de questions, et ce sans ressources supplémentaires.

L'UIP s'efforcera de donner une dimension parlementaire aux grands processus mondiaux dont le déroulement est prévu en 2021 (Sommet sur les systèmes alimentaires, session spéciale de l'Assemblée générale sur la corruption et cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle contribuera, en outre, à un contrôle plus efficace des rapports d'avancement fournis par les gouvernements à l'ONU sur les ODD (examens nationaux volontaires), les droits de l'homme (examens périodiques universels) et l'égalité des sexes (rapports au Comité CEDEF).

Une attention particulière sera portée aux recommandations issues de l'examen indépendant du projet politique de l'UIP auprès de l'ONU mené en 2020. Il pourra, notamment, s'avérer nécessaire de recadrer certaines activités régulières et de reformuler l'ordre du jour des réunions entre dirigeants de l'UIP et de l'ONU. Des efforts seront faits, en concertation avec le Comité exécutif et la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP pour que tous les Parlements membres aient une perception commune du projet politique de l'UIP auprès de l'ONU. Dans cette optique, il pourra s'avérer nécessaire d'effectuer une enquête spéciale pour évaluer la façon dont les parlementaires envisagent la relation entre l'UIP et l'ONU.

Dans le contexte de la mise en œuvre internationale des ODD, l'UIP contribuera au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, comme principal pôle de surveillance et de suivi. Lors de sa session de mars, les travaux de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies seront axés sur les ODD et sur le thème principal du Forum prévu en juillet.

Outre la poursuite du dialogue avec le Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement, et avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'UIP accordera plus d'attention au Forum sur le financement du développement. Ces trois mécanismes contribuent à orienter la mise en œuvre des ODD.

L'Audition parlementaire aux Nations Unies de 2021 devra éventuellement être organisée en ligne. Elle sera, une fois encore, un important événement permettant d'enrichir d'une perspective parlementaire un processus majeur de l'ONU.

Dans toute la mesure du possible, l'UIP apportera aussi une contribution politique directe à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les grandes questions inscrites à son ordre du jour, au Conseil économique et social (ECOSOC), aux Comités du Conseil de sécurité (lutte contre le terrorisme, armes de destruction massive), à la Commission de consolidation de la paix, à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme. L'UIP continuera, en outre, à mobiliser la communauté internationale à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme (30 juin) et de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre).

L'UIP poursuivra sa collaboration avec l'ONU (UNESCO et Alliance des civilisations des Nations Unies) et le Parlement russe pour préparer la Conférence mondiale de 2022 sur le dialogue interconfessionnel qui réunira des Chefs d'État, des représentants des parlements et des religions du monde.

L'UIP s'appuiera sur son partenariat avec le Parlement européen pour organiser la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui se tiendra dans le contexte de la Réunion ministérielle 2021 de l'OMC au Kazakhstan, et participer à d'autres activités en lien avec l'OMC. Ces réunions constituent une plateforme inestimable, permettant aux législateurs de dialoguer avec les responsables et les négociateurs de l'OMC, d'apporter une composante parlementaire aux travaux de l'OMC, de renforcer la responsabilité de l'OMC ainsi que le contrôle parlementaire sur celle-ci et sur le commerce international en général. Dans le contexte d'une grave crise du système commercial international, exacerbée par les complications socio-économiques dues à la COVID-19, la Conférence parlementaire sur l'OMC redoublera d'efforts pour susciter des mesures parlementaires efficaces en réponse à ces urgents problèmes. Il s'agira aussi de renforcer les capacités aux niveaux régional et national afin d'aider les parlements à contribuer à rendre le commerce mondial plus efficace, plus inclusif et plus bénéfique pour tous.

Gardant à l'esprit ses objectifs stratégiques dans d'autres domaines de travail (droits de l'homme, égalité des sexes, changements climatiques, sécurité internationale et désarmement, droit humanitaire, etc.), l'UIP continuera à travailler, au niveau opérationnel, en relation étroite avec ses principaux partenaires à l'ONU tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les services de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'UNESCO et l'Alliance des civilisations des Nations Unies, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le FNUAP et le Mouvement SUN, en plus de l'OMC.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Participation de plus de 200 parlementaires à des discussions animées durant l'Audition parlementaire annuelle au sujet d'une question importante de l'ONU en 2021. Échanges réguliers avec les partenaires onusiens, y compris le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU, l'Administrateur du PNUD et d'autres chefs d'organismes et programmes des Nations Unies
- ✓ Organisation d'au moins six réunions d'information en ligne (une tous les deux mois) à l'intention des parlementaires sur les délibérations en cours aux Nations Unies ou les questions de réforme
- ✓ Invitation plus systématique de parlementaires aux réunions-débat de l'ONU à Genève et à New York, d'autant que les consultations en ligne offrent davantage de possibilités
- ✓ Tenue de réunions de coordination productives entre l'ONU et l'UIP, sur les plans politique et opérationnel
- ✓ Mobilisation accrue des parlements et du système des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme et de la Journée internationale de la démocratie
- ✓ Présence de plus de 300 parlementaires à la Conférence parlementaire à l'occasion de la Conférence ministérielle sur l'OMC pour apporter un soutien parlementaire au commerce mondial
- ✓ Participation de plus de 200 parlementaires à des manifestations et activités régionales pour compléter l'action mondiale de l'OMC.

Égalité homme-femme

L'UIP continuera de collaborer avec les principaux organes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation politique des femmes et une participation accrue des jeunes. L'UIP s'efforcera de parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes dans la répartition des rôles lors des réunions qu'elle organise à l'ONU, et également d'inclure autant de jeunes parlementaires que possible. Elle cherchera aussi à donner plus de visibilité dans les débats et rapport de l'ONU aux efforts qu'elle et ses Parlements membres déploient en faveur de la dimension de genre et de la représentation des jeunes. Dans tous ces domaines, le Secrétaire général et le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies veilleront à ce que les réunions-débat et les ateliers organisés par l'UIP respectent l'égalité des sexes et les engagements pris en tant que Champions internationaux de l'égalité des sexes. Une solide coopération sera maintenue avec ONU Femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	927 100	0	927 100
Approuvées pour 2020	955 300	0	955 300
Approuvées pour 2021	923 500	0	923 500
• Salaires	633 600	0	633 600
• Services	39 900	0	39 900
• Voyages	50 500	0	50 500
• Matériel	199 500	0	199 500

3.2 Catalyseurs

Gouvernance et contrôles internes efficaces

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat appuiera les organes directeurs de l'UIP dans leurs fonctions d'orientation et de contrôle du travail de l'Organisation. Il fournira surtout un soutien dans le domaine de la gestion financière et de l'évaluation des risques. Il veillera à ce que l'UIP respecte les normes les plus rigoureuses en matière de reddition des comptes et d'audit, ainsi que les autres meilleures pratiques internationales en matière de gestion.

Questions et défis en 2021

La Stratégie pour 2017-2021 a pour but de bâtir de solides parlements démocratiques qui soient au service des citoyens, et de définir et de mettre en œuvre des moyens efficaces pour y parvenir. Sur fond de persistance de la crise mondiale provoquée par la COVID-19, le Secrétariat s'emploiera à apporter l'appui nécessaire aux structures dirigeantes, à maintenir la stabilité de l'Organisation et à la protéger, elle et ses actifs, pendant la période de profonde incertitude que traverse le monde.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- consolider les réformes introduites dans la structure du Secrétariat et continuer à veiller à la sécurité et au bon entretien du Siège ;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes, rendre au Comité exécutif et à son Sous-Comité des finances les services dont ils ont besoin et mobiliser un niveau optimal de ressources extérieures pour l'Organisation ;
- améliorer les systèmes et les procédures de l'UIP grâce au renforcement du système de gestion axé sur les résultats et, dans le même temps, veiller à perfectionner les infrastructures et les compétences dans le domaine des TIC pour être en mesure de répondre à l'augmentation des besoins de travail à distance ;
- élaborer des normes de transparence et de responsabilité à l'échelle de l'UIP ;
- lancer et consolider la réflexion sur la planification de l'avenir dans le contexte de la réponse à des défis tels que la pandémie mondiale de COVID-19.

Égalité homme-femme

L'équipe de direction continuera à piloter et à superviser la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la dimension de genre dans l'Organisation. Cette intégration oblige à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités – définition des orientations générales, recherche, plaidoyer, dialogue, législation, affectation et planification des ressources, et exécution et suivi des programmes et des projets. Le Secrétaire général de l'UIP est actuellement président du Conseil mondial des Champions internationaux du genre. À ce titre, l'UIP est doublement mise au défi de diriger les efforts visant à garantir l'égalité des sexes dans tous les domaines.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	912 700	21 600	934 300
Approuvées pour 2020	1 006 500	21 600	1 028 100
Approuvées pour 2021	1 030 400	21 600	1 052 000
• Salaires	786 400	0	786 400
• Services	70 000	21 600	91 600
• Voyages	156 300	0	156 300
• Matériel	17 700	0	17 700

Visibilité, plaidoyer et communication

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

La parole de l'UIP n'a jamais été aussi importante, en particulier en cette période de crise sanitaire, sociale et économique provoquée par la pandémie de COVID-19. Or, la réussite de l'action de l'UIP à l'appui des parlements et des parlementaires qui cherchent à promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable passe aussi par la transmission efficace de son message. Il faut donc qu'elle dispose d'une politique de communication efficace et ciblée qui tire parti, de manière exhaustive et novatrice, de divers outils, plateformes et techniques, conforte sa crédibilité, assure le partage des connaissances et l'acquisition de savoirs spécialisés, et favorise la participation des Membres et l'échange mutuel des bonnes pratiques.

Questions et défis en 2021

2021 sera la dernière année de la stratégie de communication triennale actuelle, alignée sur la Stratégie générale de l'UIP. Les retombées de la stratégie de communication sont considérables, comme en attestent les quelques exemples ci-dessous :

- triplement en deux ans du nombre de visites du nouveau site web – avec près d'un quart de million d'utilisateurs
- doublement en deux ans du nombre d'abonnés aux six comptes de l'UIP sur des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn et Flickr)
- plus de 100 000 vues des vidéos de l'UIP – contre 15 000 seulement il y a deux ans.

Au vu de la nature exceptionnelle de la pandémie et du succès remporté par la récente campagne de communication *Les parlements en période de pandémie*, une large part des activités de l'UIP s'est reportée sur les plateformes web et numériques, et les réseaux sociaux. Il s'agit de faciliter ainsi l'interaction et la communication avec le public prioritaire de l'Organisation, à savoir les 46 000 parlementaires de la planète. C'est pourquoi un accroissement des investissements relatifs au web et aux réseaux sociaux est demandé.

L'équipe de la communication travaille aussi en étroite collaboration avec les autres divisions de l'UIP pour appuyer l'emploi de méthodes de travail en ligne qui améliore la qualité et la portée de la diffusion des connaissances, des formations, des actions de renforcement des capacités, des séminaires et des réunions de l'UIP.

La production de vidéos sera encore développée, compte tenu de son bon retour sur investissement. En marge de la production de supports professionnels, les Parlements membres seront encouragés à publier de courtes vidéos sur des plateformes collaboratives et participatives conçues à cet effet.

S'agissant des publications de l'UIP, les traditionnelles publications en version papier et PDF céderont progressivement le pas à des formats en ligne, plus courts et faisant appel au multimédia, dans le but de promouvoir un usage plus dynamique.

Du côté des activités médiatiques, il est prévu d'intensifier les contacts avec la presse. Il est en particulier envisagé de développer des partenariats avec des médias influents, notamment en proposant davantage de tribunes libres et d'articles de réflexion. Un budget supplémentaire a également été prévu à cette fin.

Enfin, un grand projet stratégique a été lancé en 2020 et sera poursuivi en 2021. Celui-ci concerne la mise en place d'un véritable système de gestion de la relation client (GRC), qui permettra de regrouper des listes de contact disparates et fragmentées dans une base de données centrale afin d'améliorer l'aspect relationnel.

Pour 2021, les résultats escomptés incluent la poursuite de l'évolution du site web et des plateformes de réseaux sociaux qui vise une intensification des contacts avec les Membres et les parlementaires, attestée par une hausse correspondante du trafic et de la participation, une meilleure communication avec les Membres et les parlementaires, et l'accélération du passage de publications papier à du contenu éditorial numérisé et novateur.

Égalité homme-femme

La Division de la Communication de l'UIP continuera de veiller à ce que la parité hommes-femmes soit respectée dans les politiques, programmes et activités, et à ce que son contenu soit sensible au genre, dans le fond et dans la forme. Par exemple, l'équipe de communication s'efforce d'assurer une visibilité égale pour les hommes et les femmes grâce aux visuels qu'elle utilise sur tous ses supports de communication, le web et les plateformes de réseaux sociaux. De même, en termes de contenu éditorial, l'équipe veille à ce que les hommes et les femmes soient cités de la même façon, dans la mesure du possible, dans les communiqués de presse, les actualités, les témoignages et les vidéos.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	1 097 200	0	1 097 200
Approuvées pour 2020	1 052 200	0	1 052 200
Approuvées pour 2021	1 056 400	0	1 056 400
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Services • Voyages • Matériel 	756 400 191 500 10 000 98 500	0 0 0 0	756 400 191 500 10 000 98 500

*Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits***Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques**

L'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans toutes les activités améliorera l'efficacité de l'UIP et lui permettra d'atteindre des objectifs clés. L'UIP a adopté une politique et une stratégie d'intégration du genre qu'elle continuera à mettre en œuvre, par la conception d'outils, l'organisation de formations et les réformes. Elle s'est aussi dotée d'une stratégie qui la guide dans l'application d'une approche fondée sur les droits et dont elle poursuivra la mise en œuvre. Elle accroîtra ainsi sa propre capacité et celle des parlements de promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme et de les faire respecter. Cette approche fait partie intégrante des *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* dont l'UIP a fait la promotion et qu'elle observe.

Questions et défis en 2021

En 2021, l'UIP continuera d'appliquer le plan de travail prévu pour l'intégration du genre dans toutes ses activités et structures, lequel se fonde sur le document "Intégration de la dimension de genre à l'UIP", approuvé par les organes directeurs. En particulier, elle donnera suite aux conclusions et recommandations de l'audit interne sur les questions de genre mené au sein du Secrétariat en 2020. Elle appliquera en outre une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes ses activités.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la conception d'outils portant à la fois sur la prise en compte de la dimension de genre et l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme, l'acquisition par le personnel de nouveaux savoir-faire, le renforcement des indicateurs et le suivi des programmes et des projets dans l'optique de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	10 000	0	10 000
Approuvées pour 2020	10 000	0	10 000
Approuvées pour 2021	10 000	0	10 000
• Salaires	0	0	0
• Services	10 000	0	10 000
• Voyages	0	0	0
• Matériel	0	0	0

Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat est déterminé à trouver auprès des Membres et des partenaires de l'UIP les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa Stratégie. Il encourage une planification, un suivi des prestations et une reddition des comptes systématiques. Il veille à promouvoir les règles et les normes parlementaires. Il s'attache à s'acquitter de ses fonctions avec efficacité, professionnalisme, transparence et dans un esprit de responsabilité. Il s'engage en faveur du bien-être de son personnel et pour que celui-ci puisse sans cesse progresser sur le plan professionnel.

Questions et défis en 2021

Les fonctions dévolues à la Division des Services administratifs touchent aux finances, à l'administration et à la gestion des ressources humaines. Son budget couvre aussi les dépenses liées à l'aménagement des bureaux, à l'amortissement des actifs, à la location de matériel, à l'équipement et aux fournitures liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Avec la hausse des financements extrabudgétaires des programmes enregistrée ces dernières années, la rémunération des services administratifs a servi à financer les ressources humaines supplémentaires exigées par l'examen des contrats et la gestion des subventions.

La priorité sera donnée aux activités tendant à :

- assurer la sécurité du Siège de l'UIP en conformité avec les normes applicables aux organisations internationales dans le contexte actuel ;
- réviser le règlement du personnel et le système d'évaluation du personnel ;
- définir et proposer des opportunités de formation à l'intention du personnel, qui pourra ainsi améliorer sa performance ;
- identifier et mettre en œuvre des mesures qui améliorent le bien-être du personnel, qui travaille souvent sous pression, en particulier pendant les Assemblées ;
- entretenir les systèmes et infrastructures assurant la continuité des activités du Secrétariat, en réponse aux circonstances extraordinaires comme celles liées à la COVID-19 ;
- maintenir une conformité totale avec les normes IPSAS.

La Division des Services administratifs continuera à rendre les services nécessaires au Sous-Comité des finances du Comité exécutif et veillera à améliorer constamment ses méthodes et systèmes de contrôle interne.

Égalité homme-femme

Le processus budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de genre qui se posent dans leur division ou leur programme, afin d'en tenir compte dans toutes les activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont désormais des femmes. Le budget fournit des informations sur la composition du Secrétariat.

La Division revoit sa politique de gestion des ressources humaines à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

L'UIP mettra en œuvre les recommandations issues de l'audit sur les questions de genre dans son environnement de travail.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	2 658 900	0	2 658 900
Approuvées pour 2020	2 779 000	0	2 779 000
Approuvées pour 2021	2 795 600	0	2 795 600
• Salaires	1 690 600	0	1 690 600
• Services	113 400	0	113 400
• Voyages	6 500	0	6 500
• Matériel	439 800	0	439 800
• Charges financières	33 300	0	33 300
• Amortissement	512 000	0	512 000

3.3 Provisions et subventions

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances, et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2021

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2020, cette réserve dégageait un solde de 415 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuise, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2021 a été fixé à 40 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2021.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds LPP flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses.

Égalité homme-femme

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	106 000	0	106 000
Approuvées pour 2020	107 600	0	107 600
Approuvées pour 2021	107 600	0	107 600

Prévisions pour 2021 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
➤ Total général	107 600	0	107 600

3.4 Dépenses d'équipement

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2021

Au cours de l'année 2021, outre le remplacement régulier d'ordinateurs, il est prévu d'installer un serveur SharePoint au Secrétariat afin d'assurer un accès extranet sécurisé au système des fichiers de l'UIP. S'agissant du site web et de la plateforme de données ouvertes, une nouvelle phase de développement devra être lancée à partir de 2022. Elle portera sur des domaines spécifiques mais son envergure n'a pas encore été définie. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Égalité homme-femme

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur l'équité entre hommes et femmes sont impondérables.

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2019	150 000	0	150 000
Approuvées pour 2020	150 000	0	150 000
Approuvées pour 2021	140 000	0	140 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2021-2023 (CHF)

Poste	2021	2022	2023
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	75 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Réalisation du site Internet	50 000	100 000	100 000
➤ Total général	140 000	150 000	150 000

3.5 Secrétariat

37. Le budget 2021 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 44,6 postes équivalent temps plein, soit un poste de moins que le budget de l'année dernière. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique ou catalyseur	Approuvé pour 2020	Budget 2021							Total
		SG	Directeur	Grades de cadres				Services généraux	
				Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2		
Objectifs stratégiques									
1. Parlements plus forts	6,4		0,5	0,3	3	1	0,5	1	6,3
2. Égalité des sexes	3,1		0,5		0,6	1		1	3,1
3. Droits de l'homme	5,5				1	1,5	1	2	5,5
4. Consolidation de la paix	2,1			0,7					0,7
5. Dialogue & coopération interparlementaires	9,1		1		2	1,5	2	2,8	9,3
6. Jeunesse	0,9				0,4		0,5		0,9
7. Développement mondial	2				1	1			2
8. Relations internationales	3,1			1	1			1	3
Catalyseurs									
Gouvernance & contrôle	2	1						1	2
Visibilité & communication	4		1				2	1	4
Égalité des sexes & droits*	0								0
Secrétariat efficace	7,6		1	1			1	4,8	7,8
Total	45,8	1	4	3	9	6	7	14,6	44,6
<i>Pourcentage de femmes</i>		0 %	75 %	33 %	56 %	75 %	43 %	79 %	63 %
<i>Nombre de femmes</i>		0	3	1	5	4,5	3	11,6	28,1

* La responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe au Secrétaire général, avec l'appui de la Directrice des programmes.

36. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
37. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En 2017, la CFPI a mené une enquête sur le coût de la vie dont les conclusions préconisaient une indemnité de poste moins élevée pour le lieu d'affectation de Genève. Cependant, ces conclusions ont été contestées par l'ensemble des institutions de l'ONU à Genève. En mars 2018, le Comité exécutif a décidé que les indemnités de poste du personnel de l'UIP à Genève seraient maintenues à leur niveau équivalent de janvier 2018 afin que les salaires du personnel de l'UIP ne soient pas réduits. Une récente décision du Tribunal administratif de l'OIT a donné raison aux institutions ayant contesté les conclusions de l'enquête. Le budget 2021 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 020 700 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 673 200 CHF qui proviendra d'autres sources.

38. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 1 969 900 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 220 300 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2021	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,007 %	0,110 %	12 100
Afrique du Sud	0,272 %	0,420 %	46 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 100
Algérie	0,138 %	0,270 %	29 600
Allemagne	6,090 %	6,220 %	681 600
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 100
Angola	0,010 %	0,110 %	12 100
Arabie saoudite	1,172 %	1,380 %	151 200
Argentine	0,915 %	1,110 %	121 600
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 100
Australie	2,210 %	2,440 %	267 400
Autriche	0,677 %	0,860 %	94 200
Azerbaïdjan	0,049 %	0,160 %	17 500
Bahreïn	0,050 %	0,160 %	17 500
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 100
Bélarus	0,049 %	0,160 %	17 500
Belgique	0,821 %	1,010 %	110 700
Bénin	0,003 %	0,100 %	11 000
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 000
Bolivie (État plurinational de)	0,016 %	0,120 %	13 100
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 100
Botswana	0,014 %	0,120 %	13 100
Brésil	2,948 %	3,170 %	347 400
Bulgarie	0,046 %	0,160 %	17 500
Burkina Faso	0,003 %	0,100 %	11 000
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 000
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 000
Cambodge	0,006 %	0,110 %	12 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 100
Canada	2,734 %	2,960 %	324 300
Chili	0,407 %	0,570 %	62 500
Chine	12,005 %	11,750 %	1 280 200
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 400
Colombie	0,288 %	0,440 %	48 200
Comores	0,001 %	0,100 %	11 000
Congo	0,006 %	0,110 %	12 100
Costa Rica	0,062 %	0,180 %	19 700
Côte d'Ivoire	0,013 %	0,120 %	13 100
Croatie	0,077 %	0,200 %	21 900
Cuba	0,080 %	0,200 %	21 900
Danemark	0,554 %	0,730 %	80 000
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 000
Égypte	0,186 %	0,320 %	35 100
El Salvador	0,012 %	0,120 %	13 100
Émirats arabes unis	0,616 %	0,800 %	87 700
Équateur	0,080 %	0,200 %	21 900
Espagne	2,146 %	2,370 %	259 700
Estonie	0,039 %	0,150 %	16 400
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 000
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 100
Fédération de Russie	2,405 %	2,630 %	288 200
Fidji	0,003 %	0,100 %	11 000
Finlande	0,421 %	0,580 %	63 600
France	4,427 %	4,620 %	506 200
Gabon	0,015 %	0,120 %	13 100

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2021	
	%	%	CHF
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 000
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 100
Ghana	0,015 %	0,120 %	13 100
Grèce	0,366 %	0,520 %	57 000
Guatemala	0,036 %	0,150 %	16 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 000
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 000
Guinée équatoriale	0,016 %	0,120 %	13 100
Guyana	0,002 %	0,100 %	11 000
Haïti	0,003 %	0,100 %	11 000
Hongrie	0,206 %	0,350 %	38 400
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 000
Inde	0,834 %	1,030 %	112 900
Indonésie	0,543 %	0,720 %	78 900
Iran (République islamique d')	0,398 %	0,560 %	61 400
Iraq	0,129 %	0,260 %	28 500
Irlande	0,371 %	0,530 %	58 100
Islande	0,028 %	0,140 %	15 300
Israël	0,490 %	0,660 %	72 300
Italie	3,307 %	3,530 %	386 800
Japon	8,564 %	8,560 %	938 000
Jordanie	0,021 %	0,130 %	14 200
Kazakhstan	0,178 %	0,310 %	34 000
Kenya	0,024 %	0,130 %	14 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 000
Koweït	0,252 %	0,400 %	43 800
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 000
Lettonie	0,047 %	0,160 %	17 500
Liban	0,047 %	0,160 %	17 500
Libye	0,030 %	0,140 %	15 300
Liechtenstein	0,009 %	0,110 %	12 100
Lituanie	0,071 %	0,190 %	20 800
Luxembourg	0,067 %	0,180 %	19 700
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 000
Malaisie	0,341 %	0,500 %	54 800
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 000
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 000
Mali	0,004 %	0,100 %	11 000
Malte	0,017 %	0,120 %	13 100
Maroc	0,055 %	0,170 %	18 600
Maurice	0,011 %	0,110 %	12 100
Mexique	1,292 %	1,500 %	164 400
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 000
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 100
Mongolie	0,005 %	0,110 %	12 100
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 000
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 000
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 100
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 100
Népal	0,007 %	0,110 %	12 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 100
Niger	0,002 %	0,100 %	11 000
Nigéria	0,250 %	0,390 %	42 700
Norvège	0,754 %	0,940 %	103 000
Nouvelle-Zélande	0,291 %	0,440 %	48 200
Oman	0,115 %	0,240 %	26 300

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2021	
	%	%	CHF
Ouganda	0,008 %	0,110 %	12 100
Ouzbékistan	0,032 %	0,140 %	15 300
Pakistan	0,115 %	0,240 %	26 300
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 000
Palestine		0,100 %	11 000
Panama	0,045 %	0,160 %	17 500
Paraguay	0,016 %	0,120 %	13 100
Pays-Bas	1,356 %	1,570 %	172 000
Pérou	0,152 %	0,280 %	30 700
Philippines	0,205 %	0,340 %	37 300
Pologne	0,802 %	0,990 %	108 500
Portugal	0,350 %	0,510 %	55 900
Qatar	0,282 %	0,430 %	47 100
République arabe syrienne	0,011 %	0,110 %	12 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 000
République de Corée	2,267 %	2,500 %	273 900
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 100
République démocratique populaire lao	0,005 %	0,110 %	12 100
République dominicaine	0,053 %	0,170 %	18 600
République de Moldova	0,003 %	0,100 %	11 000
République populaire démocratique de Corée	0,006 %	0,110 %	12 100
République tchèque	0,311 %	0,460 %	50 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 100
Roumanie	0,198 %	0,340 %	37 300
Royaume-Uni	4,567 %	4,760 %	521 600
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 000
Sainte-Lucie	0,001 %	0,100 %	11 000
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 000
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 000
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 000
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 100
Serbie	0,028 %	0,140 %	15 300
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 000
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 000
Singapour	0,485 %	0,650 %	71 200
Slovaquie	0,153 %	0,280 %	30 700
Slovénie	0,076 %	0,190 %	20 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 000
Soudan	0,010 %	0,110 %	12 100
Soudan du Sud	0,006 %	0,110 %	12 100
Sri Lanka	0,044 %	0,160 %	17 500
Suède	0,906 %	1,100 %	120 500
Suisse	1,151 %	1,360 %	149 000
Suriname	0,005 %	0,110 %	12 100
Tadjikistan	0,004 %	0,100 %	11 000
Tchad	0,004 %	0,100 %	11 000
Thaïlande	0,307 %	0,460 %	50 400
Timor-Leste	0,002 %	0,100 %	11 000
Togo	0,002 %	0,100 %	11 000
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 000
Trinité-et-Tobago	0,040 %	0,150 %	16 400
Tunisie	0,025 %	0,130 %	14 200
Turkménistan	0,033 %	0,140 %	15 300
Turquie	1,371 %	1,590 %	174 200
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 000
Ukraine	0,057 %	0,170 %	18 600

Nom du pays	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2021	
	%	%	CHF
Uruguay	0,087 %	0,210 %	23 000
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 000
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728 %	0,910 %	99 700
Viet Nam	0,077 %	0,200 %	21 900
Yémen	0,010 %	0,110 %	12 100
Zambie	0,009 %	0,110 %	12 100
Zimbabwe	0,005 %	0,110 %	12 100

Membre ou membre associé	ONU 2019-2021	Barème approuvé pour 2021	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative est-africaine		0,010 %	1 100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 400
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la Mer Noire		0,030 %	3 300
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010 %	1 100
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,030 %	3 300
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,010 %	1 100
Parlement centraméricain		0,010 %	1 100
Parlement de la CEDEAO		0,010 %	1 100
Parlement de la CEMAC		0,010 %	1 100
Parlement européen		0,060 %	6 600
Total		100 %	10 920 800